3. Démographie

1. Introduction

Patrick DEBOOSERE, Didier WILLAERT
Interface Demography - VUB

Durant cette dernière décennie, le nombre d'habitants de la Région bruxelloise fluctuait autour de 950.000. Depuis quelques années, il semble toutefois qu'on ait entamé une nouvelle phase d'accroissement de population.
Au moment du recensement de 2001[1], la Région bruxelloise comptait 973.347 habitants. Ce qui implique une augmentation d'un peu plus de 25.000 habitants par rapport au premier janvier 1996 (948.122 habitants). La Région bruxelloise enregistrait alors son niveau de population le plus faible depuis le recensement de 1947 (955.929 habitants).
En 1968, la population de la Région bruxelloise a atteint le record historique de 1.079.181 habitants, auquel a succédé un recul démographique constant durant plus de deux décennies. Au cours des années nonante, la population bruxelloise était relativement stable.
La récente croissance (en 2001 et 2002) peut en partie être attribuée à la loi du 22 décembre 1999 relative à la régularisation qui a permis à des personnes «sans-papiers» résidant dans le pays depuis un certain temps de régulariser leur situation. La tendance semble toutefois se confirmer indépendamment de la vague des régularisations. En 2004, le chiffre officiel de la population dépassait le million (1.006.749) et au 1er janvier 2006, la Région bruxelloise comptait, selon le Registre national, 1.018.804 personnes. La population réelle avoisine ou dépasse même probablement le record historique de 1968. Un certain nombre de personnes ne sont en effet pas reprises dans le chiffre officiel de la population, or ce nombre a considérablement augmenté par rapport à 1968.

L'annexe 1 contient un aperçu des différences entre la population officielle et la population de fait.

Les cartes et analyses qui suivent sont basées sur les données du recensement de 2001. Elles ne tiennent donc jamais compte de la population de fait. On peut partir du principe que la manière dont la population non inscrite (candidats-réfugiés inscrits dans le registre d'attente, étudiants, personnel diplomatique et personnes en séjour illégal) se distribue dans l'espace bruxellois correspond généralement à celui des personnes présentant un profil socio-économique similaire. L'image cartographique reflètera donc assez bien la répartition réelle de la population selon différentes caractéristiques. Par ailleurs, le nombre de personnes qui résident dans les quartiers défavorisés sera probablement beaucoup plus élevé que celui qu'on pourra déduire des chiffres officiels. Les problèmes de santé qui sont fortement liés à un profil socio-économique défavorable de la population seront donc plutôt sous-estimés dans la plupart des quartiers défavorisés.

1 *Le recensement du 1er octobre 2001 a pour dénomination «Enquête socio-économique générale». On a ainsi voulu insister sur le fait que l'objectif n'était plus de déterminer le chiffre de la population. Depuis 1988, ce chiffre est tenu à jour par le Registre national.*

2. La structure par âge et sexe

La structure par âge et par sexe de la population bruxelloise résulte des grands processus démographiques du siècle dernier. La baisse générale du taux de natalité et de mortalité enregistrée en Belgique vaut également pour la population bruxelloise. La pyramide des âges classique à large base s'est considérablement modifiée au cours du 20ème siècle. Le rétrécissement de la base (moins de jeunes) et l'élargissement du sommet (plus d'âgés) reproduisent la structure typique d'une population vieillissante. La pyramide des âges bruxelloise a évolué dans ce sens.

Mais la configuration de la pyramide ne s'explique pas uniquement par la transition démographique générale qui consiste à passer à un régime d'espérance de vie plus élevée et de baisse de la fécondité. Elle reflète également les grands événements historiques. Ainsi, les faibles cohortes de naissances enregistrées lors des deux guerres mondiales apparaissent encore clairement dans les pyramides de 1989 et 2005 (figure 3-01). Pour la Région Bruxelloise, ce phénomène est aussi encore perceptible en 2005 (cf. les rétrécissements importants pour les cohortes d'âge 60-64 et 85-89 ans).

La population est très influencée non seulement par les processus démographiques naturels mais aussi par la migration qui a des répercussions directes sur la pyramide des âges.

La pyramide des âges de Bruxelles présente une forme de «sapin de Noël» évidente typique de la population actuelle des grandes villes. Les jeunes adultes y sont surreprésentés tandis que les familles avec des enfants ont plutôt tendance à s'établir en dehors de la métropole. Si on compare la structure bruxelloise à la structure belge (figure 3-01), on constate la présence évidente de ce schéma tant en 1989 qu'en 2005.

On observe, en revanche, un élargissement de la base entre 1989 et 2005. Ce rajeunissement s'explique par un taux global de natalité accrû. Ces dernières années, le nombre de ménages avec enfant(s) qui sont restés vivre dans la ville a augmenté. La principale explication de ce phénomène réside dans le fait que bon nombre d'enfants naissent dans une famille d'origine non européenne. La plupart de ces familles ne suivent pas le schéma de suburbanisation. Les enfants d'ouvriers immigrés grandissent dans la capitale au sein de leur famille. Cette évolution se reflète également dans la forte surreprésentation des adultes âgés entre 30 et 39 ans.

Le sommet de la pyramide des âges bruxelloise est très asymétrique. Cette configuration est due à l'espérance de vie plus longue des femmes qui vaut également pour le reste du pays.

Figure 3-01 Pyramide des âges pour la Belgique et la Région bruxelloise au 1er janvier 1989 et 2005

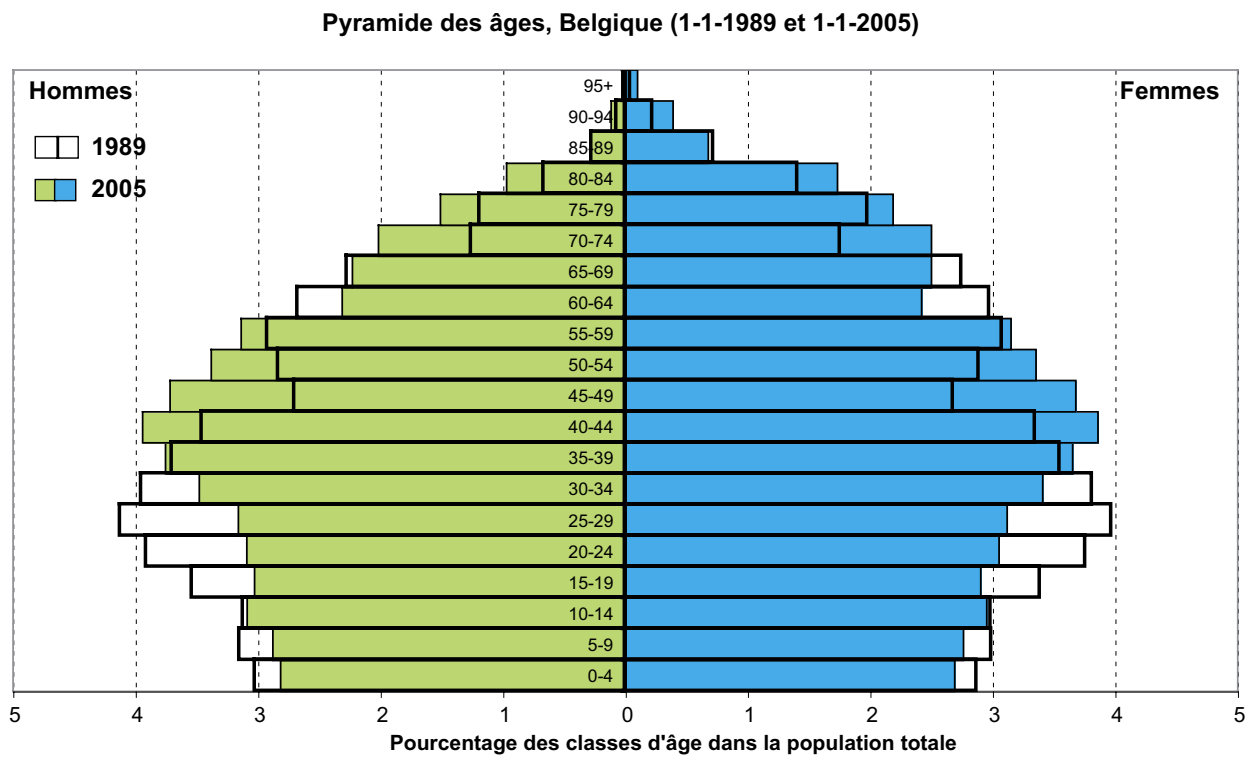

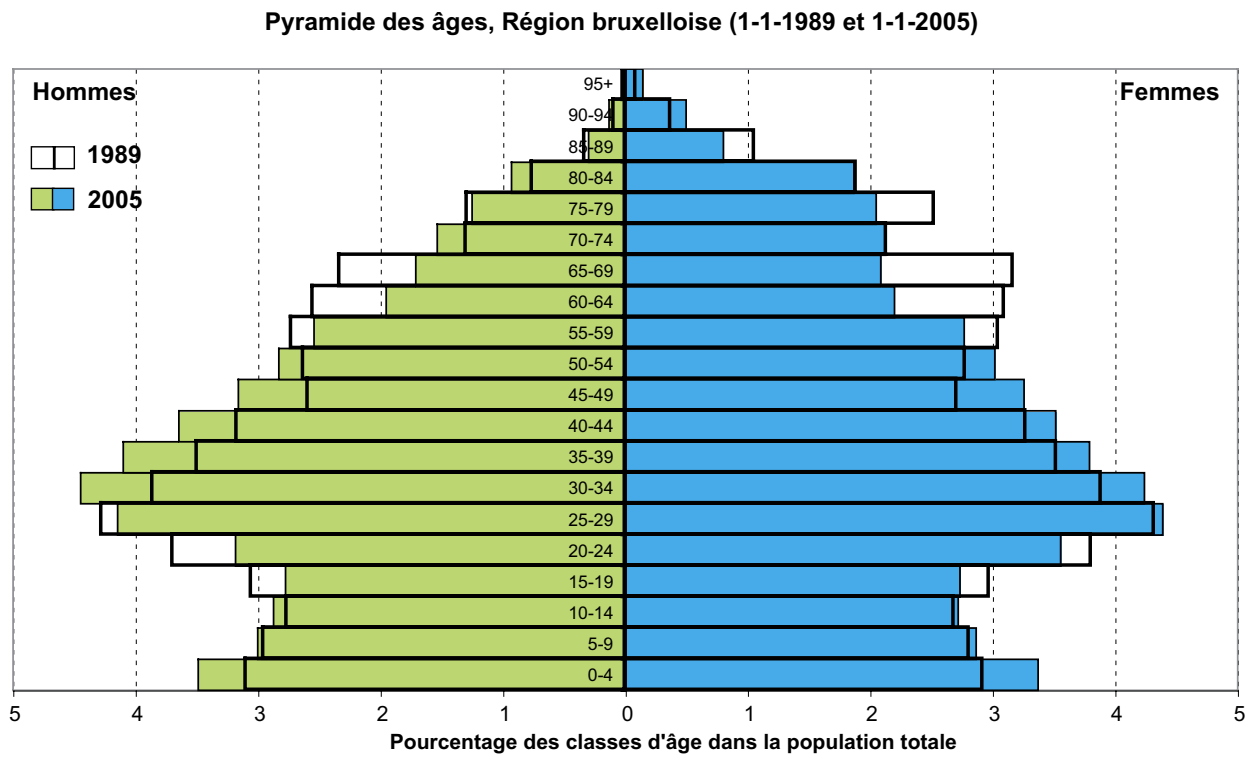

Source : INS, Registre national 1989 et 2005

Tableau 3-01 Evolution de la population bruxelloise et belge au 1er janvier (exprimée en milliers) et évolution de la proportion des personnes de plus de 60 ans dans la population totale

	Belgique					Région bruxelloise				
	0-19	20-59	60+	% 60+	Dep.*	0-19	20-59	60+	% 60+	Dep.*
1989	2488	5428	2011	20,3	82,9	226	522	223	23,0	86,0
1990	2471	5444	2032	20,4	82,7	224	520	221	22,9	85,6
1991	2460	5465	2062	20,7	82,8	222	518	220	22,9	85,2
1992	2451	5480	2091	20,9	82,9	220	513	218	22,9	85,2
1993	2447	5501	2119	21,1	83,0	219	515	217	22,8	84,7
1994	2443	5520	2138	21,2	83,0	218	516	215	22,7	84,0
1995	2440	5533	2158	21,3	83,1	220	519	213	22,4	83,4
1996	2436	5534	2174	21,4	83,3	219	518	211	22,2	83,0
1997	2435	5547	2189	21,5	83,4	221	521	209	22,0	82,5
1998	2431	5556	2206	21,6	83,5	221	524	207	21,8	81,8
1999	2426	5563	2225	21,8	83,6	222	527	205	21,5	81,2
2000	2420	5578	2241	21,9	83,6	225	531	204	21,2	80,6
2001	2412	5603	2248	21,9	83,2	226	536	202	20,9	79,9
2002	2409	5654	2247	21,8	82,4	230	549	199	20,4	78,4
2003	2407	5696	2252	21,7	81,8	234	560	198	20,0	77,1
2004	2408	5720	2268	21,8	81,8	237	565	198	19,8	76,8
2005	2414	5738	2294	22,0	82,0	240	570	197	19,6	76,7

* Indice de dépendance (Dep.) : nombre de personnes de moins de 20 ans et de plus de 60 ans pour 100 personnes de 20 à 59 ans.

Source : INS, Registre national

Figure 3-02 Différence de structure d'âge entre la population de la Région bruxelloise et la population de la Belgique en 1989 et 2005

Source : INS, Registre national 1989 et 2005

Pendant longtemps, Bruxelles a eu la structure d'âge la plus âgée des trois régions. En 1981, l'âge moyen en Région bruxelloise était de 39,4 ans contre 36,3 en Flandre et 37,2 en Wallonie. Comme l'évolution de la croissance naturelle de la population et des flux migratoires a été différente dans les trois régions, la structure de la population belge et celle de la population bruxelloise se sont rapprochées. Le recensement de 1991 a révélé que la structure d'âge était à peu près la même que celle du pays (Debuisson, Eggerickx et al., 2000). Mais vu le rajeunissement systématique de la Région bruxelloise et surtout le vieillissement plus rapide du reste du pays, on assiste actuellement à un renversement de situation en ce qui concerne les structures d'âge des différentes régions. En 2001, l'âge moyen à Bruxelles était de 39,0 ans, et par conséquent inférieur à celui de la Flandre et de la Wallonie où il était respectivement de 40,2 et 39,4 ans.
Le rajeunissement constant se reflète également dans la part relative que représentent les différents groupes d'âges dans l'ensemble de la population bruxelloise. Si on tient compte des chiffres absolus, la population entre 55 et 79 ans a diminué. Vu l'augmentation des jeunes de moins de 15 ans et de la population entre 25 et 54 ans, les parts relatives ont également changé.

La figure 3-02 montre la différence de structure d'âge entre la population nationale et la Région de Bruxelles-Capitale en 1989 et 2005. Les proportions par groupes d'âges dans la population ont été calculées hommes et femmes confondus. La figure indique pour chaque groupe d'âges dans quelle mesure le pourcentage de ce groupe d'âge est plus élevé ou moins élevé à Bruxelles que dans le pays. En 1989, la structure d'âge de la population bruxelloise était plus âgée que celle de la population belge. On constatait une surreprésentation des personnes de plus 65 ans et une importante sous-représentation des enfants et des jeunes (5-19 ans). Chez les adultes, le groupe d'âges 25-29 représentait la seule exception significative (surreprésentation dans la Région de Bruxelles-Capitale). La configuration de la pyramide des âges bruxelloise s'expliquait par la présence dans la Région d'une population belge âgée qui y avait gardé son domicile, par l'établissement à Bruxelles de personnes âgées de 20 à 29 ans, par le départ pour la périphérie d'un groupe important de personnes dans la trentaine et la quarantaine avec de jeunes enfants et par les grands flux migratoires internationaux des années septante et quatre-vingt.
Quinze ans plus tard, ce schéma a radicalement changé. Si les groupes d'âges les plus âgés (plus de 80 ans) sont encore légèrement surreprésentés à Bruxelles, on note une présence beaucoup moins importante des groupes d'âges intermédiaires. Les jeunes enfants (0-4 ans) sont aujourd'hui fortement surreprésentés et seuls les jeunes entre 10 et 19 ans sont moins représentés qu'en Flandre et en Wallonie. Le résultat est une structure d'âge sensiblement plus jeune par rapport au reste du pays. Toutefois, cette évolution n'est qu'en partie due à un rajeunissement de la population bruxelloise. Elle est plutôt la conséquence d'un vieillissement de la population belge.

Au sein de la Région de Bruxelles-Capitale, la répartition de la population par âge est très inégale.

Les secteurs statistiques sont divisés en quatre types.

La figure 3-03 montre la structure d'âge moyenne pour chaque type de secteur statistique et pour la Région bruxelloise. Cette information est aussi reprise dans le tableau 3-02, où la surreprésentation de certains groupes d'âges par rapport à la Région bruxelloise est indiquée pour chaque type de secteur statistique. Cette figure et ce tableau donnent donc plus d'informations sur les types de secteurs visualisés sur la carte 3-01.

En gros, nous pouvons distinguer trois grandes zones.
Les secteurs statistiques de **type 1** sont caractérisés par la présence d'une population très jeune, de beaucoup d'enfants et de jeunes de moins de 18 ans. Ces quartiers représentent une zone en forme de croissant. Elle englobe les quartiers autour du centre-ville et s'étend de Saint-Gilles à Saint-Josse-ten-Noode, passant par Cureghem, le Bas-Molenbeek et Laeken et par la partie ouest de Schaerbeek. Ce sont des quartiers à forte concentration de population immigrée d'origine marocaine et turque.
Les secteurs statistiques de **type 2** forment une seconde zone. Elle est caractérisée par une population jeune sans forte surreprésentation de jeunes enfants. Cette zone part du pentagone, couvre Etterbeek avec les universités ULB et VUB, s'étend vers l'est de Saint-Gilles et une partie d'Ixelles et vers le sud-est de Schaerbeek. Ces quartiers accueillent beaucoup d'étudiants et de jeunes diplômés qui restent vivre à Bruxelles. On y trouve également une proportion importante de jeunes fonctionnaires ou cadres de la communauté internationale. C'est dans cette zone que se situent les secteurs statistiques où la mobilité par déménagement est la plus importante (voir plus loin).

Ces deux zones sont entourées des secteurs statistiques restants de la région dont la structure d'âge est généralement plus âgée que la moyenne régionale **(types 3 et 4)**. Ils se situent dans la zone ouest qui s'étend d'Anderlecht à Jette en passant par le Haut-Molenbeek, ainsi qu'à Evere, dans la partie nord-est de Schaerbeek et dans le sud-est aisé de la Région bruxelloise. Excepté au sud-est, cette zone regroupe surtout des quartiers à population essentiellement belge.

Figure 3-03 Structure d'âge de la population : typologie

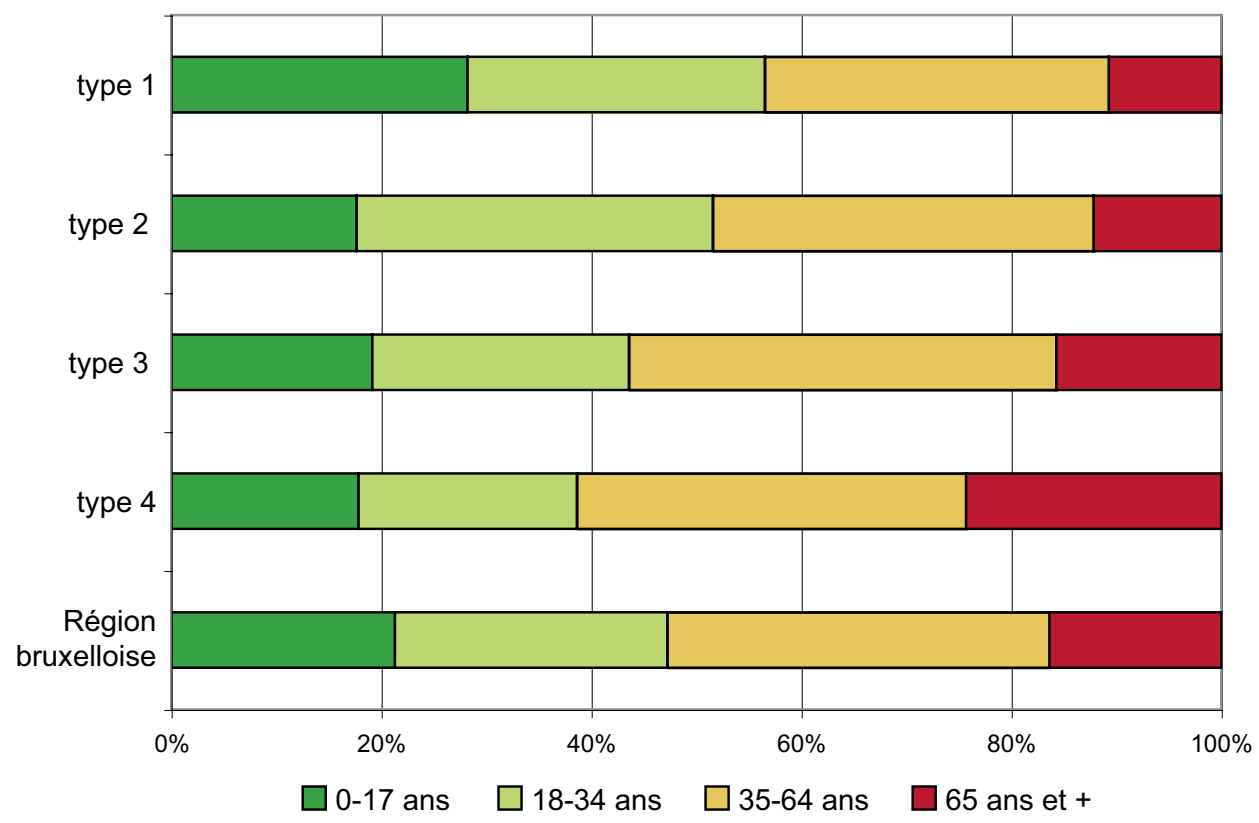

Tableau 3-02 Structure d'âge de la population : typologie

type	Groupe d'âge surreprésenté	Distribution selon les groupes d'âges par type (%)			
		0-17 ans	18-34 ans	35-64 ans	65 ans et +
type 1	0-17 ans	28,2	28,3	32,8	10,7
type 2	18-34 ans	17,6	34,0	36,2	12,2
type 3	35-64 ans	19,1	24,5	40,7	15,7
type 4	65+	17,8	20,8	37,0	24,3
Région bruxelloise		**21,3**	**26,0**	**36,4**	**16,4**

Carte 3-01 Structure d'âge de la population : typologie

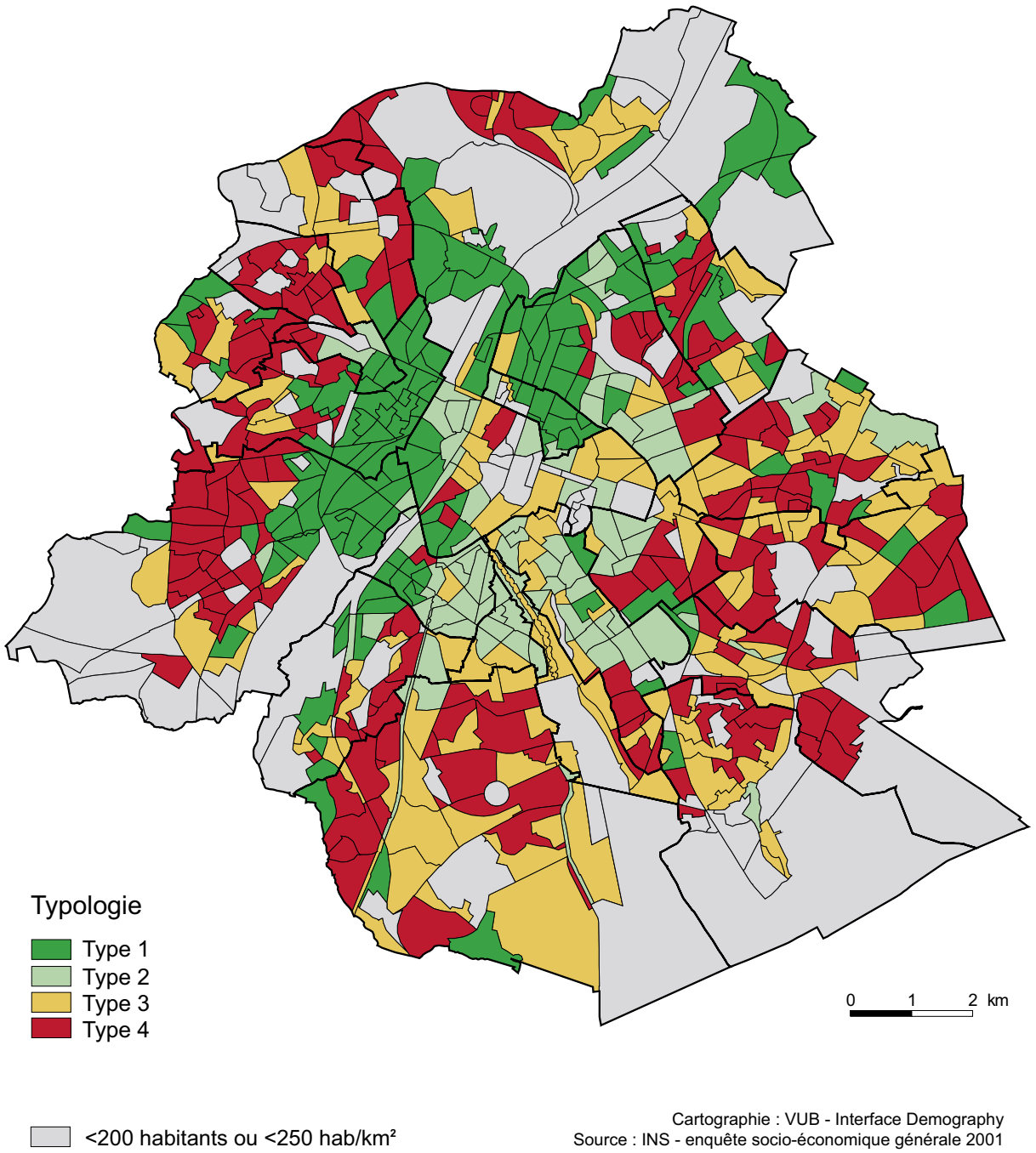

La répartition des secteurs statistiques selon l'âge médian (carte 3-02) reproduit en gros ce schéma (carte 3-01). L'âge médian divise la population en deux parties égales en fonction de l'âge. 50 % de la population du secteur statistique est plus jeune que l'âge médian. Alors que l'âge moyen de la population bruxelloise est de 39 ans, l'âge médian de la région est situé à 36 ans. La première zone (secteurs statistiques les plus clairs sur la carte) comprend des secteurs statistiques dont plus de la moitié de la population a moins de 31 ans. Une deuxième zone a un âge médian entre 31 et 38 ans (secteurs statistiques en jaune clair et orange clair). Cette situation s'explique ici plus par une forte présence de jeunes entre 18 et 34 ans que par une surreprésentation de jeunes enfants. Dans la troisième zone, l'âge médian se situe au-dessus de 38 ans (rouge-orange à rouge-brun). Nous y retrouvons différents secteurs statistiques où plus de la moitié de la population a plus de 48 ans.

Du point de vue des soins de santé, deux groupes sont particulièrement vulnérables : les très jeunes enfants (0-4 ans) et les groupes d'âges les plus élevés. Les quartiers où les jeunes enfants sont très présents comptent en outre beaucoup de femmes enceintes. Une attention particulière doit être accordée aux secteurs statistiques où ces groupes d'âges sont fortement surreprésentés. La demande de soins de santé peut y être sensiblement plus importante. Plus la population vieillit, plus la proportion d'habitants se sentant en moins bonne santé augmente. La demande de soins de santé suivra généralement cette tendance. Même du point de vue des soins de santé préventifs, les secteurs statistiques où ces groupes de population sont fortement représentés méritent une attention particulière ne fût-ce qu'en raison de leur grande sensibilité à l'égard de certains facteurs de risque.

Carte 3-02 Age médian

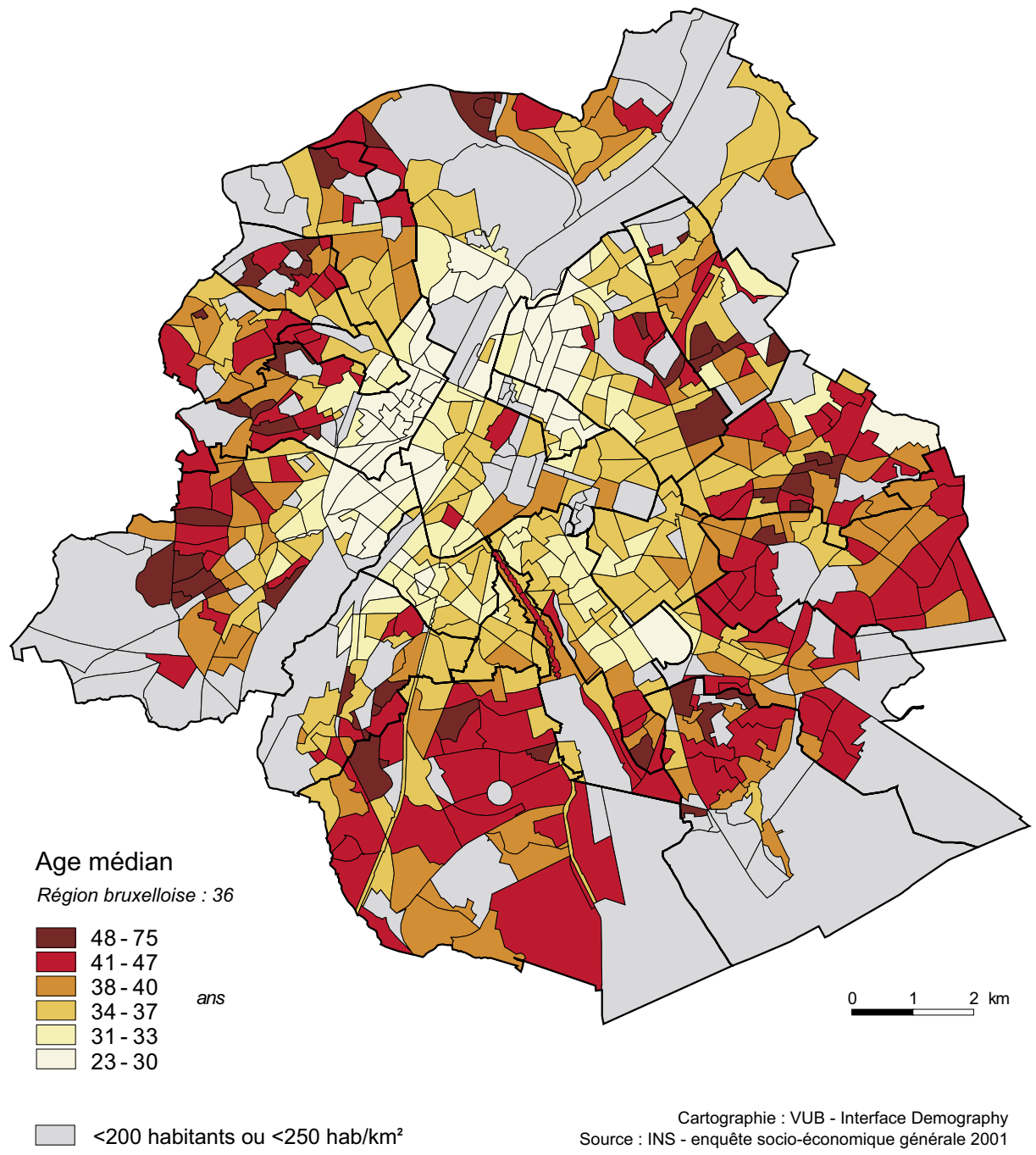

Carte 3-03 Proportion de jeunes enfants (0-4 ans) dans la population totale

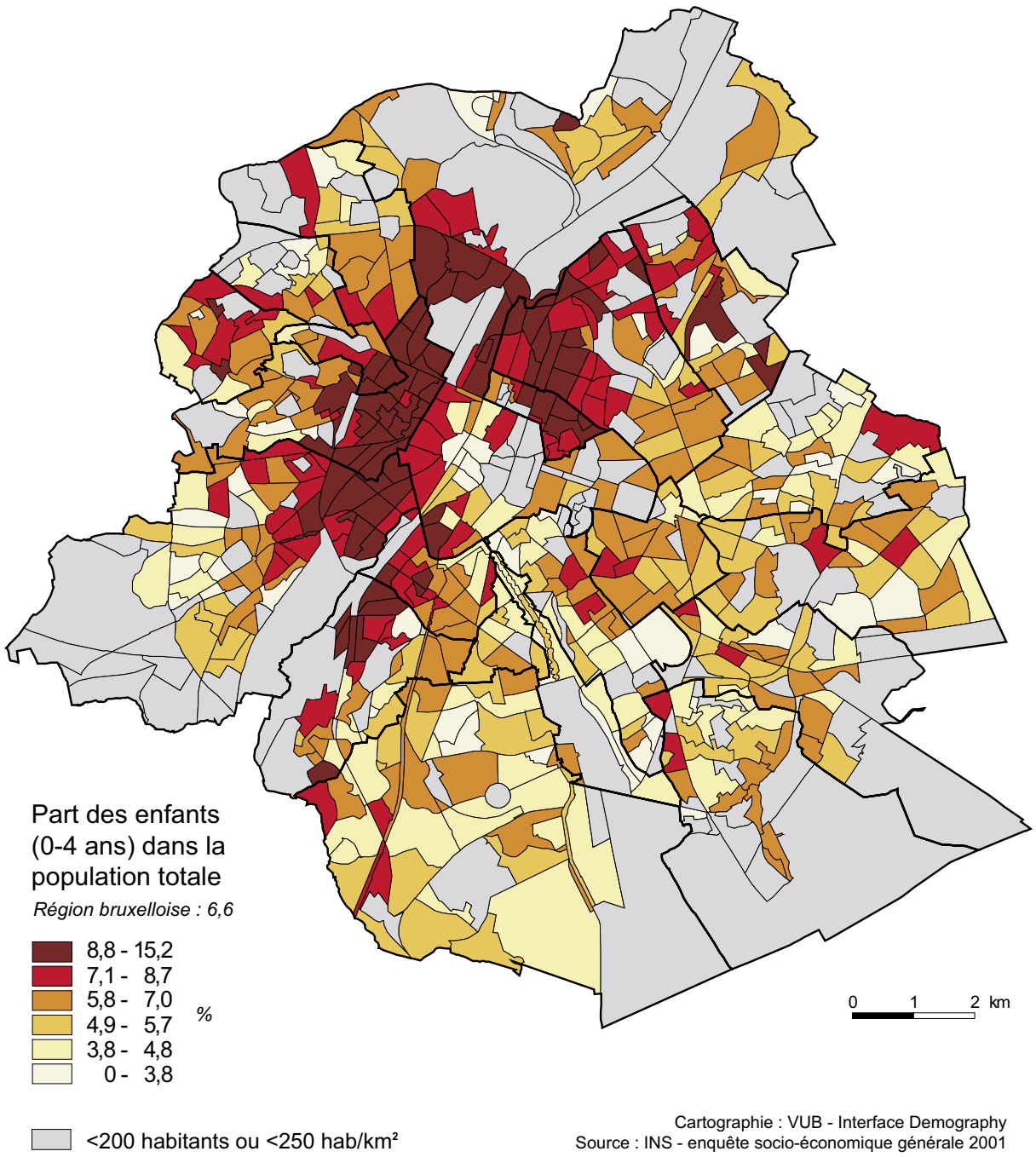

La carte consacrée à la surreprésentation des enfants de 0 à 4 ans (carte 3-03) illustre très bien le cas de la première zone où l'âge médian est le moins élevé. Les secteurs statistiques qui affichent les plus hauts pourcentages de très jeunes enfants s'avèrent être en grande partie les quartiers défavorisés de la Région bruxelloise. La population y est essentiellement composée d'immigrés en situation socio-économique fragile. Différents facteurs expliquent le nombre relativement plus élevé d'enfants dans ces quartiers. La fécondité chez les femmes d'origine turque et marocaine est plus élevée que dans la population d'origine belge (Schoenmaeckers, Lodewijckx et al., 1998). Indépendamment du niveau de fécondité, la structure générale de la population par âge révèle, par ailleurs, une hausse du taux de natalité. La population y est très jeune et de nombreuses familles font partie du groupe d'âge 20-40 ans. Le fait que la plupart des familles avec enfant(s) restent dans le secteur statistique et que les déménagements vers d'autres secteurs statistiques y sont relativement peu nombreux par rapport à la population d'origine belge joue également un grand rôle.

Même sans tenir compte des ménages collectifs (principalement les maisons de repos et de soins), on dénombre en Région bruxelloise plus de cent secteurs statistiques où plus de 10 % de la population a plus de 75 ans. La plupart de ces secteurs se situent évidemment dans la zone dont l'âge médian est le plus élevé. Au centre-ville et dans la couronne du 19ème siècle, les proportions de personnes âgées sont, en général, relativement faibles excepté dans un certain nombre de secteurs statistiques situés dans le pentagone. La cité sociale Hellemans dans les Marolles est l'une des principales exceptions. Une analyse plus approfondie révèle toutefois qu'une partie des personnes âgées enregistrées en Région bruxelloise comme isolées résident en réalité dans une maison de repos ou de soins. Cette situation complique l'estimation du nombre de personnes âgées isolées.

Carte 3-04 Proportion de personnes âgées (75 ans et plus) dans la population totale

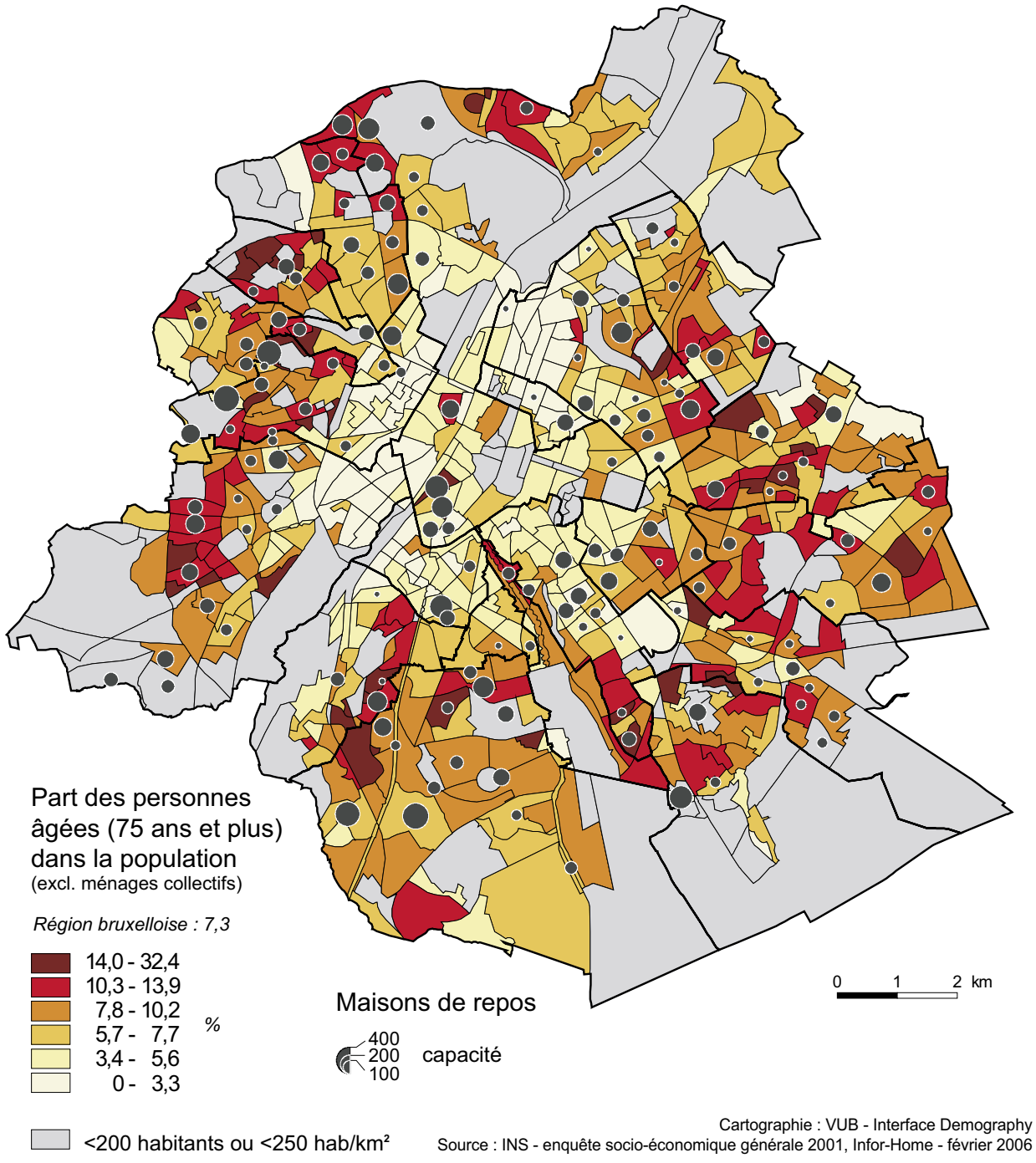

Cartographie : VUB - Interface Demography
Source : INS - enquête socio-économique générale 2001, Infor-Home - février 2006

3. Les composantes de la croissance démographique

Le rajeunissement de la population bruxelloise et la croissance démographique de ces dernières années s'expliquent par l'augmentation de la croissance naturelle enregistrée depuis 1987 combinée à un solde migratoire positif.
Une population ayant un rythme de croissance naturel connaît en réalité un rajeunissement constant. Le solde naturel très timide de 1987 a progressivement augmenté et contribue à la croissance et au rajeunissement de la population. Mais dans une ville comme la Région de Bruxelles-Capitale, l'évolution de la population est, en chiffres absolus, plus influencée par les chiffres des migrations que par l'évolution naturelle. Ce phénomène ressort bien dans la structure d'âge typique de la Région qui présente un passage abrupt entre les tranches d'âge 15-19 et 20-29 et une forme très pyramidale à partir de l'âge de 30 ans (voir figure 3-01). L'analyse des migrations tant internationales (de ou vers l'étranger) que nationales (à l'intérieur du territoire national) est essentielle pour pouvoir faire une description adéquate de la population bruxelloise. Depuis les années soixante, le nombre d'habitants à Bruxelles n'a cessé de diminuer au profit de la Flandre et de la Wallonie. Le solde migratoire national est resté négatif en permanence. Au cours de la même période, le solde migratoire international était essentiellement positif mais insuffisant pour compenser la perte résultant des migrations nationales. Ceci a changé depuis 1999.

Figure 3-04 Evolution de l'accroissement naturel et des soldes migratoires en Région bruxelloise 1990-2004

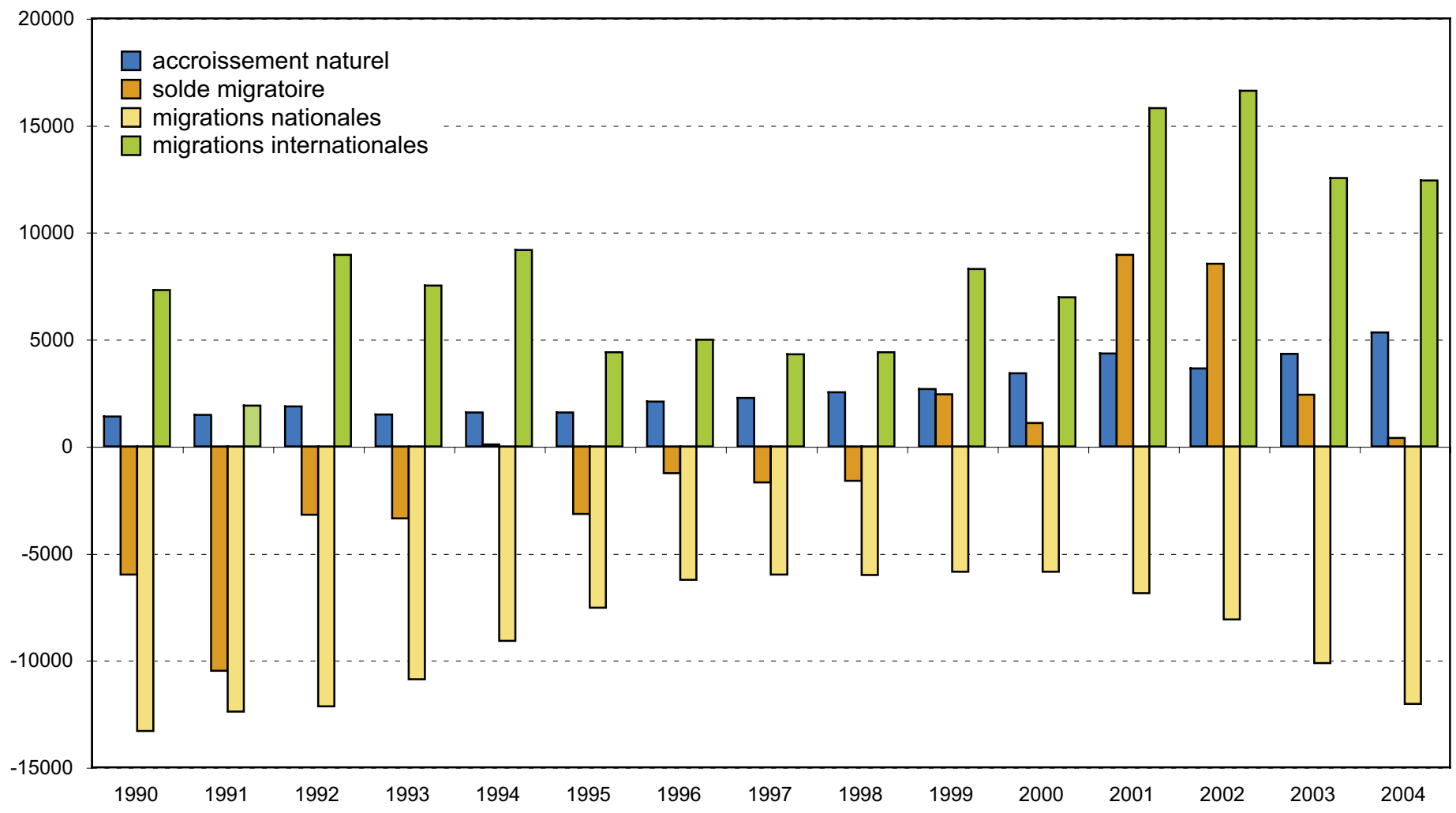

Source : INS, Registre national 1990 et 2004

4. L'évolution de l'accroissement naturel

Depuis 1987, la Région bruxelloise enregistre un taux d'accroissement naturel positif qui augmente chaque année. En 1987, le nombre de naissances a, pour la première fois depuis des années, dépassé le nombre de décès. Cette évolution a mis un terme à deux décennies de taux d'accroissement naturel négatif. L'accroissement naturel positif dans la Région est dû à la fois à une diminution du nombre de décès et à une augmentation du nombre de naissances. A la fin des années quatre-vingt, on enregistrait environ 12.000 décès par an. Dès le nouveau millénaire, ce chiffre est tombé à 10.000. Au cours de la même période, le nombre de naissances est passé de quelque 12.500 à 14.000. Ces dernières années, l'accroissement naturel était donc en moyenne de 4.000 personnes environ.

Exprimé en nombre de naissances par 1000 habitants, le classement des trois régions s'est inversé entre 1964 et 2004 (figure 3-05). La Flandre est passée de 18 à 10 naissances par mille habitants. La Wallonie a maintenu sa position intermédiaire, le taux de natalité y étant passé de 16 à 11. Bruxelles est la seule région où le taux de 2004 (15 naissances pour 1000 habitants) dépasse celui de 1964 (14 naissances pour mille habitants) (Institut National de Statistique, 2004).

Tableau 3-03 Evolution de l'accroissement naturel 1988-2004

Année	nombre de naissances	Nombre de décès	Acroissement naturel
1988	12488	11734	754
1989	12599	12073	526
1990	12852	11460	1392
1991	12803	11325	1478
1992	12930	11060	1870
1993	12447	10959	1488
1994	12495	10902	1593
1995	12338	10754	1584
1996	12549	10460	2089
1997	12751	10487	2264
1998	12908	10381	2527
1999	13241	10553	2688
2000	13626	10213	3413
2001	14513	10176	4337
2002	13929	10294	3635
2003	14668	10343	4325
2004	15173	9846	5327

Source : INS, Registre national

Cette évolution du taux de natalité résulte en partie de la structure d'âge proprement dite. Si la Région de Bruxelles-Capitale a une structure d'âge plus jeune que la Flandre et la Wallonie, elle compte également beaucoup plus d'adultes en âge d'avoir des enfants. Dans le passé, la Région de Bruxelles affichait la fécondité la plus basse des trois régions (Schoenmaeckers, Lodewijckx et al., 2000). Au cours des années nonante, l'indice synthétique de fécondité (ISF) à Bruxelles était le plus élevé des trois régions. L'ISF est un indicateur synthétique indépendant de la structure d'âge spécifique. Il s'agit de la somme des taux de fécondité par âge entre 15 et 49 ans inclus. Pour l'année 1999, l'ISF pour la Flandre, la Wallonie et la Région bruxelloise a été respectivement estimé à 1,56, 1,72 et 1,75 (Deboosere, Lesthaeghe et al., 2000). En ce qui concerne la Région bruxelloise, cette évolution est de toute évidence la conséquence de la présence d'immigrés originaires de pays non européens. Le recensement de 1991 avait déjà permis de démontrer que pour la période 1986-1990, l'ISF était à Bruxelles plus élevé de 17 % en raison de la présence de la population de nationalité non belge (Schoenmaeckers, Lodewijckx et al., 1998). Depuis, le taux de fécondité enregistré pour la deuxième génération se rapproche du taux belge. Les données issues d'enquêtes (Lodewijckx, 1996) et de recensements (Schoenmaeckers, Lodewijckx et al., 2000) indiquent que les comportements en matière de mariage des populations turque et marocaine évoluent. Les plus jeunes cohortes de femmes marocaines, en particulier, se marient plus tard. Cependant, en Belgique, 36 % des femmes d'origine marocaine âgées de 20 à 24 ans sont déjà mariées et 21,7 % d'entre elles ont déjà des enfants. Ces taux sont respectivement 2,5 et 5,7 fois plus élevés que chez les femmes belges du même âge et se rapprochent des pourcentages enregistrés pour les femmes belges en 1981.
La combinaison d'une structure d'âge plus jeune, de mariages plus fréquents à un âge plus jeune et d'un nombre moyen d'enfants plus élevé entraîne un accroissement naturel important de la population bruxelloise.

Les taux de mortalité récents révèlent une augmentation de l'espérance de vie dans les trois régions, Bruxelles se situant entre la Flandre et la Wallonie (tableau 3-04). A Bruxelles, l'espérance de vie à la naissance se situe entre celle des deux autres régions tant pour les hommes (75,75) que pour les femmes (81,12). L'augmentation la plus importante concerne les hommes bruxellois. Leur espérance de vie moyenne à la naissance a augmenté de plus de 2 ans entre 1995 et 2003. Par ailleurs, l'augmentation de l'espérance de vie des femmes enregistrée à Bruxelles est la plus faible des trois régions (Institut National de Statistique, 2005). La diminution du nombre absolu de décès est la conséquence de l'allongement de l'espérance de vie et du rajeunissement de la structure d'âge de la Région bruxelloise. La proportion de personnes âgées de plus de soixante ans dans la population est passée de 23 %, fin des années quatre-vingt, à moins de 20 % en 2003 soit, en chiffres absolus, de 223.000 en 1989 à 197.000 en 2005. Cette diminution est également due à un solde migratoire négatif important en ce qui concerne les personnes de plus de quarante ans. Combiné à l'afflux de jeunes, ce phénomène a contribué à un rajeunissement de la structure d'âge de la capitale.

Figure 3-05 Evolution du taux de natalité 1964-2004

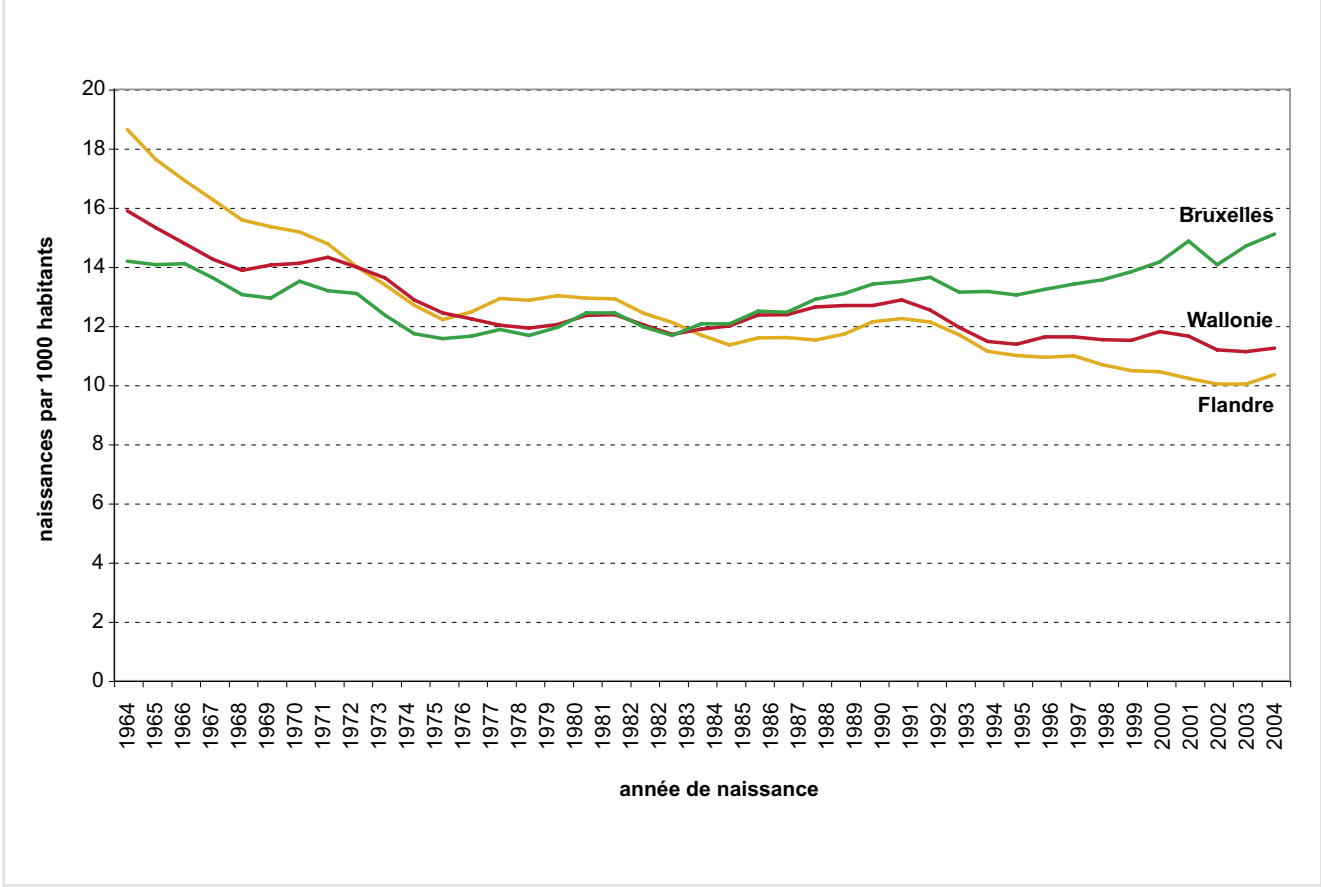

Source : INS

Tableau 3-04 Evolution de l'espérance de vie à la naissance entre 1995 et 2003

Chiffres annuels	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Région bruxelloise									
Hommes	73,56	74,40	74,34	74,75	74,50	75,12	75,34	75,31	75,75
Femmes	80,52	80,99	81,28	80,96	81,41	81,39	81,36	81,50	81,12
Région flamande									
Hommes	74,80	75,24	75,62	75,76	75,86	76,01	76,44	76,60	76,92
Femmes	81,21	81,56	81,73	81,62	81,83	81,93	82,30	82,26	82,32
Région wallonne									
Hommes	72,33	72,71	73,03	73,15	73,21	73,41	73,61	73,81	73,96
Femmes	79,93	80,07	79,89	80,16	80,60	80,53	80,66	80,75	80,76

Source : INS

5. Migrations nationales : poursuite de la suburbanisation et rurbanisation

La suburbanisation qui s'était développée dans les années soixante ne s'est jamais vraiment arrêtée. Depuis cette époque, la Région de Bruxelles-Capitale ne cesse d'enregistrer un excédent de départs vers le reste du pays, bien que ce phénomène ait connu des fluctuations importantes (De Lannoy, Lammens et al., 1999). Les mouvements migratoires nationaux semblent être fortement liés à la situation conjoncturelle. La situation économique générale comme les prix des logements et terrains jouent un rôle important à cet égard. Jusqu'il y peu, il n'était pas du tout question en Région bruxelloise d'un renversement de la situation en faveur du logement en ville (Willaert, 2003). Il est particulièrement difficile de faire des pronostics dans ce domaine parce que les migrations nationales sont le résultat de plusieurs facteurs dont les plus évidents sont, entre autres, le prix du logement (marché locatif et d'acquisition des différents segments résidentiels), la popularité de la ville par rapport à la campagne comme environnement de vie, les politiques des pouvoirs publics et les problèmes de mobilité.

Le solde migratoire est le résultat de vastes mouvements migratoires entre la capitale et le reste du pays. En 2002, on a enregistré 71.736 inscriptions et 79.825 désinscriptions dans les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale. La plupart de ces migrations intercommunales avaient lieu entre communes bruxelloises, mais un tiers environ des migrations concernait des déménagements hors des frontières de la région. Le solde migratoire national négatif de 8.089 personnes en 2002 impliquait donc un échange total de plus de cinquante mille personnes entre Bruxelles et le reste du pays (figure 3-04 et tableau 3-05).

6. La migration internationale assure un solde migratoire total positif depuis 1999

La migration internationale a, dans une large mesure, compensé l'excédent de départs résultant de la migration nationale. Sans l'afflux de personnes en provenance de l'étranger, la population bruxelloise aurait connu un recul dramatique et aurait théoriquement diminué de moitié depuis 1968. Pendant longtemps, cette migration étrangère n'a toutefois pas été suffisante pour compenser la migration nationale négative constante.
A l'exception d'un surplus négligeable enregistré en 1971 (+13), le solde migratoire total a toujours été négatif, atteignant des records en 1977-78 (-12.118 et -11.870) et en 1991 (-10.492).
La situation n'a changé qu'en 1999 lorsque le solde positif des migrations internationales a dépassé le solde migratoire national négatif (tableau 3-05).

Pour 2001 et 2002, il faut tenir compte des répercussions de la loi de décembre 1999 relative à la régularisation. La tendance à la hausse au profit de la Flandre et de la Wallonie constatée dans le solde migratoire national pourrait à nouveau entraîner un solde migratoire total négatif. Quoi qu'il en soit, le résultat global de ces mouvements migratoires renforce, année après année, le caractère international et multiculturel de la capitale en raison surtout d'une diversité accrue des pays d'origine. Au moment du recensement de 2001, le nombre total d'habitants de nationalité étrangère était de 260.623 (soit 26,8 % de l'ensemble de la population). Six nationalités (Marocains, Français, Italiens, Espagnols, Portugais et Turcs) comptent plus de 10.000 habitants et 26 nationalités sont représentées par 1.000 personnes au moins. Ce chiffre ne tient compte que de la nationalité au 1er octobre 2001. Si on prend également en considération la nationalité d'origine (nationalité propre antérieure ou celle des parents), la Région bruxelloise compte 45 nationalités différentes représentées par 1.000 personnes au moins et 46,3 % des Bruxellois sont d'origine étrangère.
Au cours des quarante dernières années, les flux migratoires nationaux et internationaux ont radicalement modifié le visage de la capitale et transformé Bruxelles en une ville multiculturelle et très internationale. Cette tendance se confirmera certainement au cours des prochaines décennies. Le récent élargissement de l'Union Européenne à 10 nouveaux pays en 2004 renforce encore le rôle international de Bruxelles et entraînera, au cours des prochaines années, l'arrivée dans la Région bruxelloise d'un nombre considérable de fonctionnaires et hommes d'affaires en provenance des nouveaux Etats membres. Si une partie de ces «migrants» internationaux ne séjourne que peu de temps dans la Région bruxelloise et contribue ainsi à l'importante intensité migratoire, un groupe non négligeable y reste toutefois vivre pendant de nombreuses années.

Tableau 3-05 Migrations : Région bruxelloise, 1990 et 2004

chiffres annuels	solde migratoire national	solde migratoire international	solde migratoire
1990	-13303	7306	-5997
1991	-12388	1896	-10492
1992	-12152	8948	-3204
1993	-10881	7516	-3365
1994	-9081	9168	87
1995	-7545	4393	-3152
1996	-6227	4985	-1242
1997	-5997	4307	-1690
1998	-6004	4390	-1614
1999	-5852	8291	2439
2000	-5861	6960	1099
2001	-6856	15815	8959
2002	-8089	16615	8526
2003	-10135	12546	2411
2004	-12038	12435	397

Source : INS, Registre national

La structure d'âge de la communauté d'origine marocaine et turque et des nouveaux migrants en provenance d'Afrique, d'Asie et (dans une moindre mesure) de l'Europe de l'Est et de l'ex-Union Soviétique contribue également à la transformation de la population bruxelloise.

Dans la figure 3-06, la population de la Région de Bruxelles-Capitale est représentée par 4 histogrammes démographiques : la population belge d'origine, la population d'origine marocaine, la population provenant de l'Union européenne, des Etats-Unis et du Canada et enfin toutes les autres nationalités. Les pourcentages par âge, sexe et groupe de nationalités ont été calculés sur l'ensemble de la population bruxelloise, les quatre figures partielles pouvant ainsi être aisément comparées. Cette figure reflète la composition de la population à la date du recensement, soit au 1er octobre 2001. On entend par nationalité d'origine la nationalité à la naissance. Pour les enfants qui vivent encore chez leurs parents, la nationalité d'origine des parents a également été prise en compte. Vu la date relativement récente des modifications de la législation sur l'acquisition de la nationalité (1985 et 1992), on a ainsi pu tenir compte de la nationalité d'origine pour la plupart des immigrés de la deuxième génération. Cet aspect est important pour tenir compte des difficultés propres aux personnes issues de l'immigration ouvrière et à leurs enfants lors de l'analyse des inégalités sociales. En ne tenant compte que de la nationalité actuelle, on sous-estime considérablement la vulnérabilité sociale et les problèmes de santé spécifiques des communautés immigrées.

Les pyramides des âges montrent une population belge dont la structure d'âge est âgée alors que pour les trois autres populations, on observe encore un sommet très étroit et parfois presque inexistant. Actuellement, les problèmes propres aux personnes âgées, ainsi que les problèmes de santé liés à ce groupe démographique, concernent encore surtout une population essentiellement belge. A Bruxelles, la population de plus de quatre-vingts ans est encore presque exclusivement belge. Au cours des prochaines décennies, cette situation se modifiera radicalement. Le mauvais état de santé surtout des personnes issues de l'immigration ouvrière représentera un défi important pour la Région bruxelloise. A court terme, le vieillissement de la population progressera toutefois moins rapidement dans la Région bruxelloise que dans le reste du pays et la diminution de la proportion de jeunes y sera surtout moins forte. On retrouve une croissance démographique dans la population marocaine et belge. La population provenant du reste de l'Union européenne et d'Amérique du Nord a, en raison de sa composition spécifique, un nombre d'enfants très faible.

Figure 3-06 Population bruxelloise selon la nationalité d'origine (première et deuxième générations)

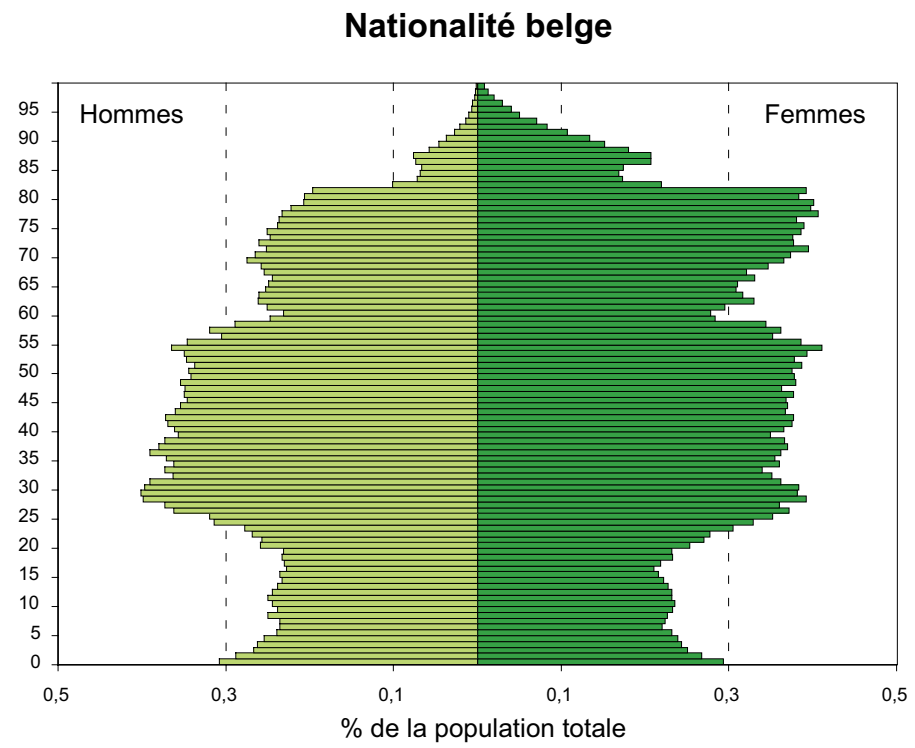

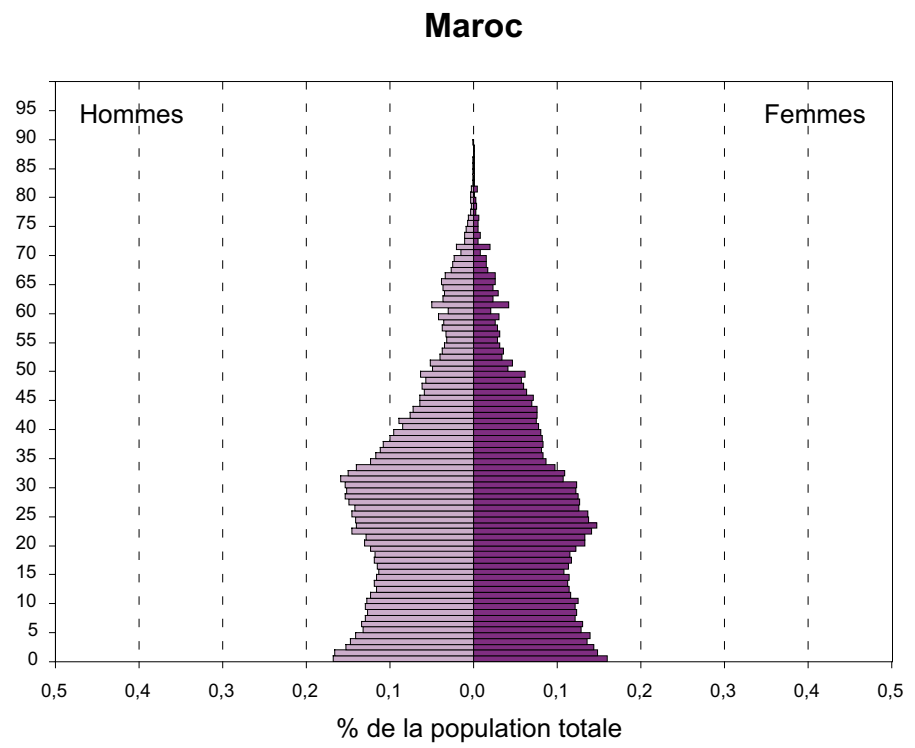

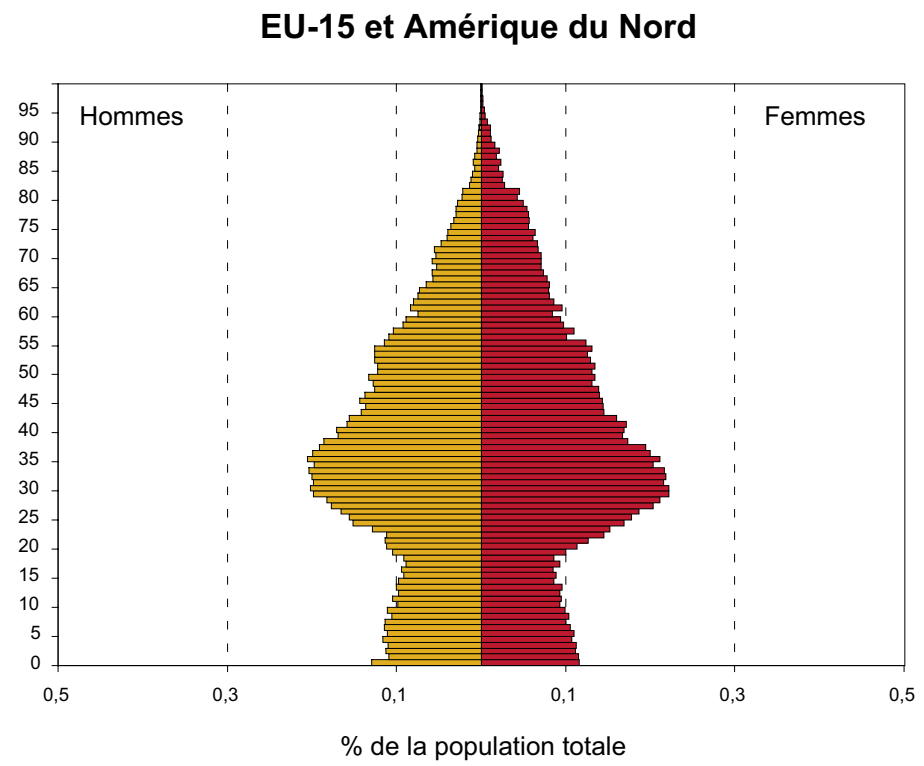

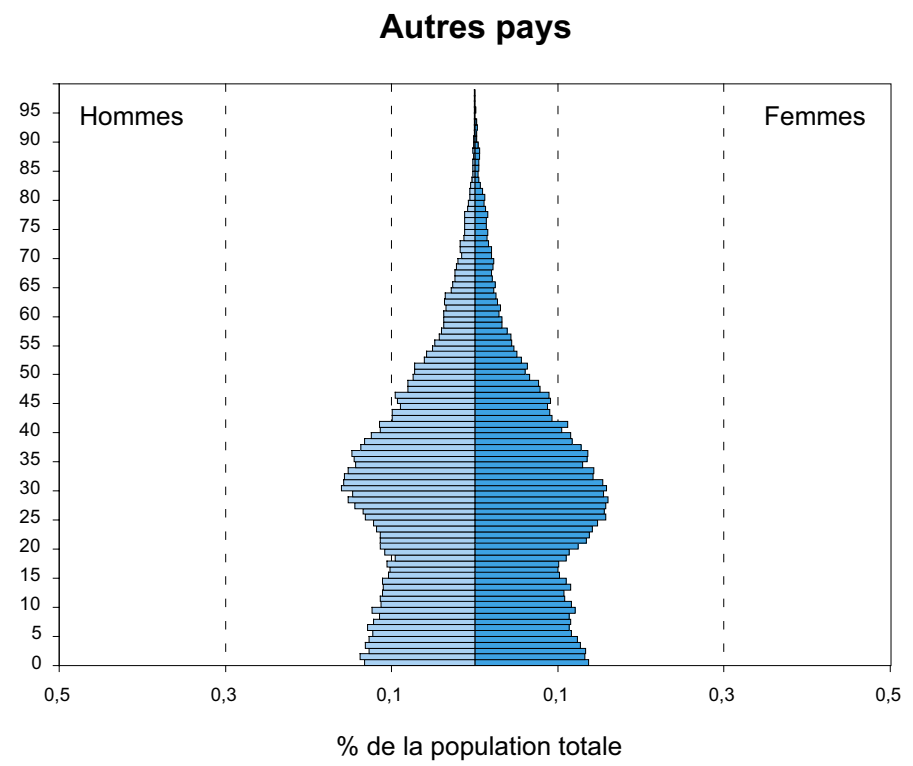

7. L'intensité de déménagement

L'intensité migratoire est la somme des entrées et sorties enregistrées dans une certaine entité administrative au cours d'une période déterminée. En plus de l'analyse de cette intensité migratoire, on peut également analyser les migrations au sein d'une même entité administrative. Si on envisage la mobilité en l'étendant à tout changement de résidence (y compris donc les déménagements à l'intérieur de la commune), on parlera plutôt d'intensité de déménagement. Pour l'année 2002, l'intensité annuelle de déménagement est estimée, sur base des données figurant au Registre national, à 19 % pour la Région bruxelloise, 9 % pour la Flandre et 12 % pour la Wallonie (Pelfrene, 2004). L'intensité de déménagement est généralement élevée dans toutes les communes de la Région.

Près d'un cinquième de la population bruxelloise âgée de cinq ans ou plus ne résidait pas dans la capitale au cours des cinq années qui ont précédé le recensement de 2001. Au 1er octobre 1996, 10 % des Bruxellois résidaient à l'étranger (94.451 personnes) et 7 % dans une autre région (32.058 en Flandre et 34.247 en Wallonie). Au flux de migrants en provenance de l'étranger ou des deux autres régions s'ajoute le déménagement de bon nombre de Bruxellois à l'intérieur de la région.
L'intensité de déménagement est évaluée dans la carte 3-05 par la proportion de la population qui, au cours des cinq années qui ont précédé le recensement, habitait à une autre adresse. Le fait qu'au cours de cette période, certaines personnes ont pu déménager plusieurs fois n'a pas été pris en considération. En 2001, 44,6 % de la population bruxelloise résidaient à une autre adresse que celle de 1996. L'intensité de mobilité par déménagement pour le royaume, durant cette même période, a été estimée à 30,9 %. Un degré d'intensité de déménagement élevé est une caractéristique des grandes villes où la proportion de locataires est beaucoup plus importante et où un certain nombre de fonctions typiquement urbaines qui attirent beaucoup d'habitants temporaires, telles que l'enseignement supérieur, sont assurées. Seuls 64 secteurs statistiques affichent des taux proches de la moyenne nationale avec une intensité de déménagement inférieure à 34 %.

Carte 3-05 Intensité de déménagement (1/10/1996 - 1/10/2001)

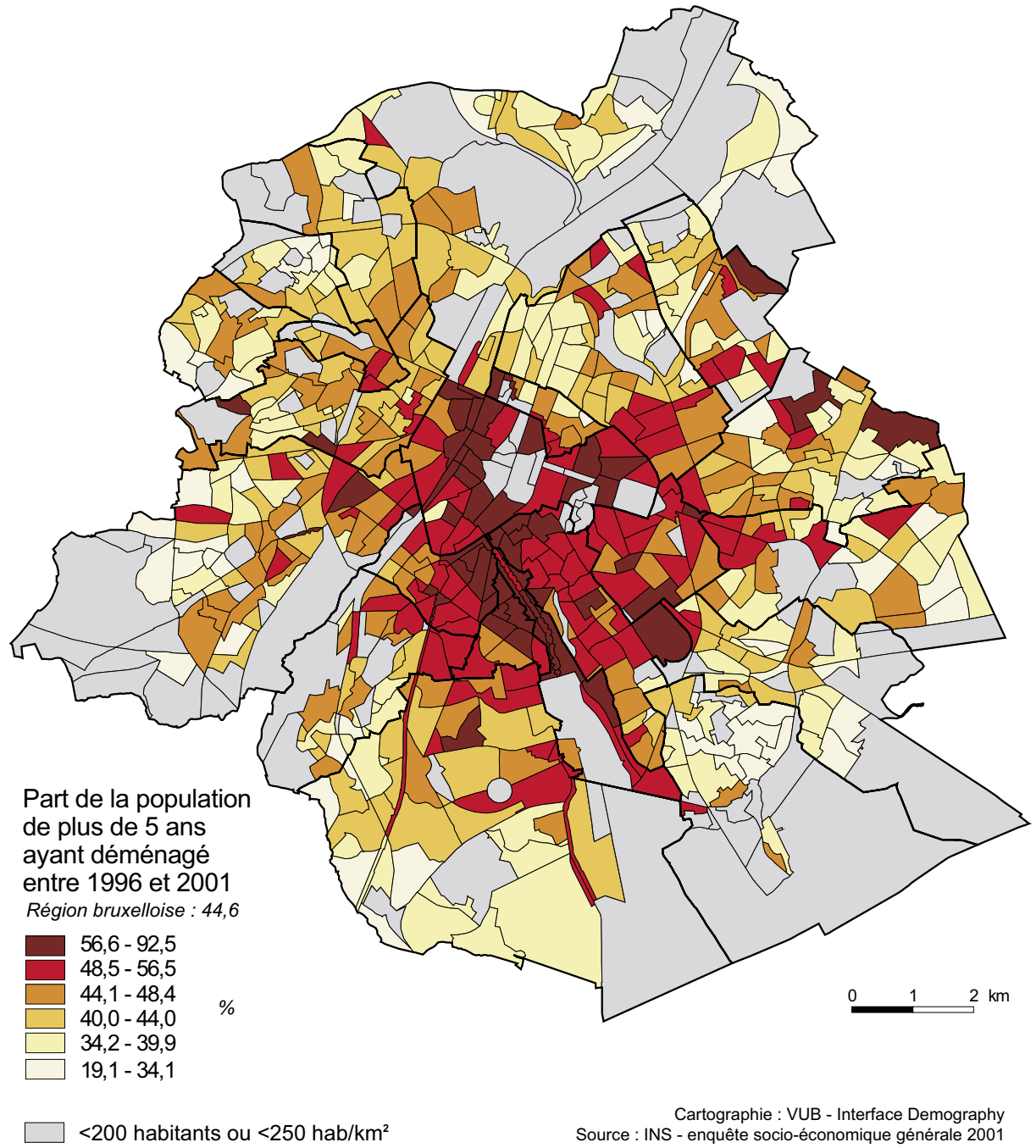

Comme le montre la carte, l'intensité de déménagement n'est pas la même dans tous les secteurs statistiques de Bruxelles. Certains secteurs enregistrent une mobilité particulièrement importante. Ce phénomène peut avoir une influence sur la cohésion sociale d'un quartier. Dans 142 secteurs statistiques, plus de la moitié de la population a déménagé au cours des cinq dernières années (déménagements à l'intérieur du secteur compris). Ce sont les jeunes adultes qui déménagent le plus. Ainsi, dans les secteurs statistiques comptant une proportion élevée de jeunes adultes, la mobilité est généralement importante. Il s'agit bien sûr souvent des quartiers accueillant de nombreux étudiants.
Le statut de locataire ou de propriétaire influence également le degré de mobilité. Les propriétaires et les locataires d'un logement social déménagent beaucoup moins souvent que les locataires sur le marché du logement privé ou résiduel. Cela explique la faible mobilité dans une grande partie de la périphérie. Les valeurs peu élevées observées dans les quartiers turcs de Schaerbeek sont également liées au pourcentage de propriétaires plus élevé dans cette partie de la ville. Cureghem et la partie sud du pentagone, qui abritent une importante population immigrée, enregistrent une mobilité beaucoup plus élevée.

Les quartiers où les migrants étrangers aisés se sont installés présentent également un intensité de déménagement élevée. C'est surtout le cas le long des deux axes de prestige (Avenue Louise, Avenue Franklin Roosevelt et Avenue de Tervueren). Dans une vingtaine de secteurs statistiques, ces nouveaux arrivants représentent même plus de 25 % de la population (Willaert & Deboosere, 2006, carte 18, p. 51).
Les campus de la VUB-ULB à Ixelles et de l'UCL à Woluwé-Saint-Lambert appartiennent aux types de quartiers connaissant la proportion la plus importante d'immigrants récents et l'intensité de déménagement la plus élevée. Une proportion supérieure à la moyenne de nouveaux immigrants de l'étranger et par conséquent une intensité de déménagement plus élevée se retrouve dans pratiquement tout le quadrant sud-est de la Région bruxelloise. Ce n'est que dans certaines cités résidentielles sociales (par exemple les cités-jardins Logis et Floréal à Watermael-Boitsfort, Kapelleveld et le secteur «Hof ten Berg-Nord» à Woluwé) que l'immigration étrangère est limitée.

8. La structure des ménages

Alors qu'entre 1970 et 2001, la population belge n'a connu qu'une croissance de 5 %, le nombre de ménages a augmenté de 33 % en raison d'une réduction accrue de la taille des familles. Après une période de stabilité entre 1947 et 1970, où les ménages étaient en moyenne composés de 3 personnes, le ménage privé moyen est passé de 2,73 et 2,49 personnes en 1981 et 1991 à 2,36 personnes en 2001. Si la Région bruxelloise est toujours venue en tête de classement dans cette évolution, les différences entre les régions s'estompent progressivement. En 2001, la moitié des ménages bruxellois étaient composés d'une personne. Il est peu probable que la réduction de la taille des ménages s'accentue encore beaucoup. Cette tendance est par ailleurs freinée par l'immigration de familles en provenance de l'étranger.

L'hétérogénéité de la population bruxelloise est parfaitement illustrée par la proportion plus élevée de ménages d'une personne et de ménages de plus de 6 personnes. La moitié des ménages bruxellois est composée d'isolés alors que la moyenne nationale est de 31,8 %. A l'autre extrémité de la distribution, on constate que la Région bruxelloise compte 2,9 % de ménages de 6 personnes ou plus pour 2,2 % dans l'ensemble du pays. La proportion des ménages de deux à cinq personnes est inférieure à la moyenne nationale. Moins de 25 % des ménages bruxellois sont composés de 2 personnes contre 31,3 % dans l'ensemble du pays.

Comparé à 1991, le nombre d'isolés à Bruxelles a encore augmenté de 6 %. La proportion des ménages composés de 2 à 4 personnes a diminué alors que le nombre de ménages de 5, 6 et 7 personnes s'est encore accru. Cette dernière évolution ne s'explique pas uniquement par un plus grand nombre d'enfants, mais également par l'extension des ménages à plusieurs noyaux familiaux et à trois générations. Ce type de ménages est surtout fréquent dans les communes dont une partie de la population est d'origine marocaine ou turque (Schaerbeek, Molenbeek-Saint-Jean et Saint-Josse-ten-Noode). Le nombre de ménages composés de huit personnes et plus diminue également en Région bruxelloise (une diminution de 16 % qui explique en partie l'augmentation des ménages de 5, 6 et 7 personnes). L'augmentation importante de ces ménages à Evere, Uccle, Watermael-Boitsfort, Ganshoren et Jette doit être relativisée compte tenu des pourcentages relativement faibles enregistrés en 1991. L'augmentation de 111 % des ménages de 7 personnes à Evere semble spectaculaire. Mais il s'agit uniquement de 50 ménages de 7 personnes en 2001 sur 14.000 ménages au total dans la commune.

Le nombre d'isolés est élevé dans toutes les communes de la région mais leur répartition par âge est très inégale. Les secteurs statistiques à intensité de déménagement élevée comptent généralement beaucoup d'isolés mais il s'agit globalement de personnes ayant un profil d'âge

Tableau 3-06 Ménages privés en fonction de leur taille par commune (répartition en pourcentage)

	taille (nombre de personnes par ménage)							
	1	2	3	4	5	6	7	8+
Anderlecht	44,83	27,00	12,55	8,64	3,84	1,76	0,78	0,60
Auderghem	43,36	28,77	12,88	10,34	3,34	0,95	0,24	0,11
Berchem-Sainte-Agathe	38,52	30,17	14,05	11,29	3,91	1,46	0,33	0,27
Bruxelles	54,67	21,13	10,13	7,08	3,52	1,78	0,80	0,89
Etterbeek	59,00	20,91	9,06	6,36	2,96	1,05	0,42	0,24
Evere	43,31	29,21	12,38	9,25	3,36	1,45	0,64	0,42
Forest	46,31	26,35	12,56	8,51	3,49	1,55	0,71	0,52
Ganshoren	44,22	31,46	12,08	8,03	2,82	0,88	0,28	0,21
Ixelles	65,85	18,05	7,64	5,41	1,94	0,72	0,24	0,16
Jette	42,87	29,74	12,84	8,88	3,37	1,33	0,56	0,40
Koekelberg	44,91	27,37	12,30	8,06	4,41	1,71	0,63	0,61
Molenbeek-Saint-Jean	43,52	25,08	12,71	8,21	4,53	2,76	1,58	1,63
Saint-Gilles	55,73	20,76	10,07	7,34	3,20	1,52	0,67	0,72
Saint-Josse-ten-Noode	52,01	17,67	9,83	8,01	6,03	3,25	1,59	1,60
Schaerbeek	50,26	20,79	11,06	8,43	4,67	2,35	1,13	1,31
Uccle	44,45	26,93	12,71	10,30	3,98	1,16	0,35	0,12
Watermael-Boitsfort	47,81	25,87	11,67	10,32	3,22	0,81	0,22	0,07
Woluwé-Saint-Lambert	49,70	26,35	11,33	8,17	3,26	0,86	0,24	0,08
Woluwé-Saint-Pierre	42,25	27,77	12,86	10,75	4,60	1,36	0,31	0,10
Région bruxelloise	**49,96**	**24,10**	**11,24**	**8,20**	**3,64**	**1,57**	**0,67**	**0,61**
Royaume	**31,79**	**31,30**	**16,29**	**13,50**	**4,96**	**1,46**	**0,42**	**0,29**

Tableau 3-07 Evolution des ménages privés en fonction de leur taille entre 1991 et 2001 (% d'augmentation)

	taille (nombre de personnes par ménage)							
	1	2	3	4	5	6	7	8+
Anderlecht	6,77	-5,04	-6,37	-1,50	22,32	34,24	21,56	-19,03
Auderghem	5,79	1,39	-10,24	-2,37	-1,48	3,10	3,13	128,57
Berchem-Sainte-Agathe	13,30	-0,31	-13,77	7,57	14,33	56,25	0,00	64,29
Bruxelles	4,12	0,02	-5,64	-2,73	14,85	17,89	-3,37	-21,81
Etterbeek	13,60	-3,49	-5,50	-1,42	11,38	13,30	-8,08	-25,71
Evere	5,57	-0,33	-14,34	14,19	27,53	76,67	111,36	41,86
Forest	22,39	-2,52	-5,02	-4,24	-3,71	7,79	-18,13	-28,66
Ganshoren	2,39	-5,10	-14,53	-3,29	17,72	77,55	40,00	90,91
Ixelles	5,28	2,56	-6,57	-4,41	3,25	14,49	-4,59	-31,07
Jette	20,35	-3,03	-8,31	2,23	22,52	57,76	57,35	22,58
Koekelberg	7,83	-0,84	-4,80	-0,64	32,68	15,79	-25,76	-20,34
Molenbeek-Saint-Jean	-4,34	6,23	3,10	13,12	35,52	41,25	26,32	-16,40
Saint-Gilles	14,47	3,15	-9,23	-2,02	-0,71	2,48	-16,67	-36,44
Saint-Josse-ten-Noode	2,62	0,52	2,23	1,29	28,54	11,58	-4,29	-8,72
Schaerbeek	7,89	-4,12	-0,18	4,00	23,49	10,34	4,54	-6,83
Uccle	-2,55	0,63	-5,04	1,12	5,22	21,62	67,12	-28,07
Watermael-Boitsfort	8,66	1,70	-11,90	-1,04	-4,43	15,48	50,00	-25,00
Woluwé-Saint-Lambert	-3,55	3,48	-8,11	-6,47	-0,13	-17,07	-7,94	-40,00
Woluwé-Saint-Pierre	10,95	6,01	-4,48	-8,82	-7,29	-5,98	-18,18	-22,73
Région bruxelloise	**6,07**	**-0,24**	**-5,85**	**-0,12**	**12,99**	**19,10**	**6,89**	**-16,35**
Royaume	**21,54**	**15,00**	**-4,97**	**-3,29**	**-4,19**	**-6,93**	**-9,86**	**-12,75**

Source : INS, recensement 1991 et enquête socio-économique générale 2001

relativement jeune. Du point de vue de la santé, les isolés âgés sont plus importants parce qu'ils sont exposés à plus de risques et que leurs ressources en aidants proches sont plus limitées. Une attention particulière doit être réservée en priorité aux secteurs statistiques où les isolés de plus de 60 ans représentent plus de 20 % des ménages. On ne peut toutefois négliger le fait que dans un même groupe d'âge, l'état de santé varie fortement en fonction du statut socio-économique. La cartographie des ménages figurant dans l'Atlas des Quartiers de la population de la Région de Bruxelles-Capitale (Willaert & Deboosere, 2006 : carte 22, p. 59) montre clairement que la majorité des secteurs statistiques abritant un grand nombre d'isolés âgés se situent surtout dans la ceinture la plus périphérique de la Région. Mais on trouve aussi un pourcentage élevé d'isolés âgés dans certains secteurs du pentagone. Il faut toutefois signaler que dans certaines communes, des personnes âgées résidant dans une maison de repos ou de soins ont été déclarées comme isolées. Le nombre d'isolés âgés a dès lors été surestimé dans ces secteurs statistiques.

Pour obtenir une analyse plus précise de la composition des ménages, on peut recourir à la typologie LIPRO (van Imhoff & Keilman, 1991).

La **typologie LIPRO** répartit les positions des individus dans le ménage par âge et sexe. Ces positions sont les suivantes :

- Enfant d'un couple marié (CMAR pour 'child of married couple')
- Enfant d'un couple non marié cohabitant (CUNM pour 'child unmarried couple')
- Enfant dans une famille monoparentale (C1PH pour 'child in one parent household)
- Isolé (SING pour 'Single')
- Personne mariée dans un ménage sans enfant habitant sous le même toit (MAR0)
- Personne mariée dans un ménage avec enfant(s) habitant sous le même toit (MAR+)
- Cohabitant non marié dans un ménage sans enfant (UNM0)
- Cohabitant non marié dans un ménage avec enfant(s) (UNM+)
- Chef d'une famille monoparentale (H1PA : 'head of one parent household')
- Personne habitant sous le même toit dans les ménages précités (NFR pour 'non family related' ou n'appartenant pas à la cellule familiale)
- Autre (OTHR pour 'other' ou personnes qui font partie d'un ménage atypique)
- Le dernier groupe comprend les personnes habitant dans un ménage collectif (COLL) : il s'agit surtout de maisons de repos ou de repos et de soins mais ce groupe englobe aussi les maisons d'accueil pour jeunes et les communautés religieuses.

Tableau 3-08 Positions dans le ménage par catégorie d'âge et sexe (distribution en pourcentage) – Région bruxelloise 2001

hommes	CMAR	CUNM	C1PH	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHR	COLL
0- 4	64,4	11,9	18,9							3,4	1,2	0,2
5- 9	65,4	7,7	23,8							1,7	1,0	0,3
10-14	64,6	5,6	27,3							1,0	1,1	0,4
15-19	63,4	3,5	27,2	2,5	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	1,4	1,2	0,6
20-24	42,2	1,3	17,1	23,1	2,9	1,9	4,0	1,0	0,1	2,3	3,3	0,7
25-29	14,1	0,3	6,1	39,8	9,1	11,3	10,0	3,4	0,4	1,7	3,3	0,5
30-34	5,3	0,1	3,2	38,1	8,7	26,5	6,9	6,0	1,1	1,0	2,4	0,6
35-39	2,8	0,1	2,6	34,7	6,0	38,0	4,1	6,6	1,8	0,6	1,8	0,8
40-44	1,9	0,0	2,3	33,0	5,4	42,8	3,2	5,7	3,0	0,4	1,3	1,1
45-49	1,0	0,0	2,0	30,8	7,9	45,2	3,0	4,0	3,5	0,3	1,2	1,1
50-54	0,5	0,0	1,7	30,2	15,8	40,0	3,3	2,3	3,7	0,3	1,1	1,1
55-59	0,2	0,0	1,1	29,2	28,8	30,7	3,3	1,3	2,7	0,5	1,0	1,1
60-64	0,0	0,0	0,6	26,3	40,4	23,4	3,1	0,7	2,2	0,8	1,0	1,4
65-69	0,0		0,2	23,6	51,2	16,3	2,8	0,4	1,6	1,1	0,9	1,8
70-74				23,7	58,2	10,0	2,3	0,2	1,3	1,2	0,8	2,3
75-79				24,3	60,5	6,1	2,2	0,2	1,3	0,9	0,9	3,4
80-84				26,6	57,6	4,5	2,2	0,1	1,4	0,9	1,1	5,7
85-89				35,3	43,6	3,3	1,6	0,1	1,8	1,1	1,1	12,2
90-94				39,8	30,8	1,7	1,2	0,1	2,3	1,3	1,2	21,5
95+				45,7	20,2	2,0	0,0	0,0	1,6	1,2	1,6	27,5
femmes	**CMAR**	**CUNM**	**C1PH**	**SING**	**MAR0**	**MAR+**	**UNM0**	**UNM+**	**H1PA**	**NFR**	**OTHR**	**COLL**
0- 4	64,5	12,0	18,7							3,3	1,2	0,3
5- 9	65,1	7,7	23,9							1,9	1,0	0,4
10-14	65,1	5,7	26,8							1,1	1,0	0,4
15-19	60,8	3,3	26,4	2,9	1,2	0,6	0,7	0,2	0,4	1,9	1,2	0,6
20-24	31,4	0,9	12,9	20,1	7,4	8,9	6,6	1,9	3,5	3,3	2,4	0,7
25-29	8,1	0,2	3,7	30,3	10,2	20,9	10,6	4,4	7,3	1,9	2,0	0,4
30-34	3,1	0,1	1,8	25,3	7,2	34,6	5,4	7,0	12,9	1,0	1,3	0,4
35-39	1,5	0,0	1,4	20,5	5,1	41,5	2,9	7,0	18,2	0,5	0,9	0,5
40-44	1,0	0,0	1,2	18,0	5,4	43,8	2,4	5,4	20,8	0,4	1,0	0,6
45-49	0,5	0,0	1,0	20,5	9,8	41,1	2,7	2,8	19,2	0,4	1,1	0,7
50-54	0,3	0,0	1,0	26,8	20,0	30,5	2,9	1,2	14,7	0,6	1,4	0,6
55-59	0,2	0,0	0,8	32,4	31,6	19,1	2,8	0,5	9,0	1,1	1,7	0,8
60-64	0,1	0,0	0,4	35,4	38,8	11,5	2,3	0,2	6,2	2,0	1,9	1,3
65-69	0,0		0,3	39,7	40,4	6,7	2,0	0,1	4,9	2,4	1,9	1,7
70-74			0,1	46,6	36,8	3,6	1,6	0,1	4,3	2,1	2,3	2,6
75-79				54,6	28,6	2,1	1,3	0,0	4,1	1,8	2,4	5,1
80-84				60,2	18,2	1,1	0,9	0,1	4,2	2,0	2,5	11,1
85-89				59,0	8,4	0,4	0,5	0,0	3,6	2,2	2,7	23,2
90-94				50,4	2,9	0,2	0,3	0,1	3,5	2,9	2,9	36,9
95+				43,0	1,0	0,1	0,2	0,0	3,8	3,7	4,2	44,0

Tableau 3-09 Position dans le ménage par catégorie d'âge et sexe (représentation relative) par rapport à la répartition belge – Région bruxelloise 2001

hommes	CMAR	CUNM	C1PH	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHR	COLL
0- 4	0,9	0,8	1,6							1,0	2,1	1,8
5- 9	0,9	1,0	1,6							0,9	2,5	2,8
10-14	0,9	1,0	1,6							0,7	2,5	2,9
15-19	0,9	0,8	1,5	2,3	1,6	0,6	0,8	0,9	3,3	0,8	1,9	2,3
20-24	0,7	0,6	1,3	2,2	1,4	1,4	0,7	0,6	1,5	1,0	1,8	1,5
25-29	0,6	0,5	1,0	2,0	0,8	0,8	0,8	0,6	1,3	0,8	1,6	0,9
30-34	0,5	0,6	0,9	2,0	1,0	0,7	1,0	0,8	1,5	0,7	1,6	1,1
35-39	0,5	0,5	0,8	2,1	1,0	0,7	1,0	1,0	1,3	0,7	1,6	1,4
40-44	0,6	0,5	0,7	2,1	0,9	0,7	1,0	1,1	1,2	0,6	1,2	1,8
45-49	0,6	0,6	0,7	2,0	0,7	0,8	1,0	1,1	1,2	0,5	1,1	1,7
50-54	0,7	1,2	0,7	2,0	0,7	0,8	1,0	1,0	1,3	0,5	1,0	1,6
55-59	0,9	0,7	0,8	2,0	0,7	0,9	1,1	1,1	1,4	0,7	0,9	1,4
60-64	0,9	1,1	0,9	1,8	0,7	1,1	1,1	1,2	1,4	0,9	0,9	1,4
65-69	1,8	0,0	0,7	1,7	0,8	1,1	1,0	1,2	1,1	1,1	0,7	1,6
70-74				1,5	0,9	0,9	1,0	0,8	0,8	1,0	0,6	1,4
75-79				1,3	1,0	0,8	1,1	0,9	0,7	0,7	0,6	1,2
80-84				1,2	1,0	0,7	1,1	0,6	0,6	0,5	0,7	1,0
85-89				1,2	1,1	0,8	1,0	0,8	0,5	0,3	0,5	0,9
90-94				1,1	1,3	0,7	0,9	1,5	0,5	0,2	0,5	0,9
95+				1,4	1,7	1,3	0,0	0,0	0,3	0,1	0,4	0,8
femmes	**CMAR**	**CUNM**	**C1PH**	**SING**	**MAR0**	**MAR+**	**UNM0**	**UNM+**	**H1PA**	**NFR**	**OTHR**	**COLL**
0- 4	0,9	0,9	1,6							0,9	2,1	2,0
5- 9	0,9	1,0	1,6							1,0	2,6	2,9
10-14	0,9	1,0	1,5							0,8	2,4	2,8
15-19	0,8	0,8	1,5	2,5	3,5	3,2	0,7	0,4	1,9	1,0	1,8	2,3
20-24	0,7	0,6	1,2	2,3	1,2	1,6	0,6	0,6	1,5	1,2	1,9	1,7
25-29	0,6	0,6	1,0	2,2	0,8	0,8	0,9	0,6	1,3	1,0	1,7	1,3
30-34	0,7	0,5	1,0	2,5	1,0	0,7	1,0	0,8	1,4	0,9	1,7	1,7
35-39	0,7	0,7	0,9	2,7	1,0	0,7	1,0	1,1	1,5	0,7	1,5	1,8
40-44	0,8	0,5	0,8	2,4	0,8	0,7	0,9	1,1	1,6	0,8	1,5	1,9
45-49	0,7	0,6	0,7	2,1	0,7	0,8	0,9	1,0	1,6	0,8	1,5	1,8
50-54	0,8	0,3	0,9	2,0	0,6	0,8	0,9	1,0	1,7	1,1	1,3	1,4
55-59	1,1	0,4	1,0	1,9	0,7	0,8	1,0	1,0	1,6	1,5	1,3	1,2
60-64	1,3	2,0	1,0	1,8	0,7	0,8	1,0	0,7	1,3	1,8	1,2	1,2
65-69	0,6	0,0	1,3	1,6	0,8	0,7	1,0	0,8	1,0	1,8	1,0	1,0
70-74				1,3	0,8	0,6	1,0	0,5	0,8	1,2	0,9	0,9
75-79				1,2	0,9	0,6	0,9	0,4	0,7	0,7	0,8	0,9
80-84				1,2	0,9	0,6	0,9	0,7	0,7	0,5	0,7	0,9
85-89				1,2	1,1	0,6	0,8	0,1	0,6	0,3	0,7	0,9
90-94				1,3	1,1	0,6	1,1	1,0	0,7	0,3	0,7	0,9
95+				1,5	2,3	1,1	1,1	0,0	0,8	0,4	0,8	0,9

Cette répartition a l'avantage de permettre d'attribuer à chaque individu une position dans le ménage. Combinée à l'âge et au sexe, elle permet de décrire et de comparer la structure des ménages d'une population. Le tableau 3-08 donne pour chaque groupe d'âge et chaque sexe la répartition exprimée en pourcentages de la population de la Région de Bruxelles-Capitale en 2001.

Le tableau 3-09 compare ces mêmes données à celles enregistrées pour le pays. Cette présentation permet d'indiquer dans quelle mesure une certaine position dans le ménage est sous- ou surreprésentée à Bruxelles par rapport au niveau national et ce, indépendamment des différences dans la composition de la population selon l'âge et le sexe. Nous pouvons constater ainsi que respectivement 12 % et 23 % des hommes et des femmes âgés de 85 à 89 ans résident dans un ménage collectif (tableau 3-08). Sur base du tableau 3-09 nous pouvons déduire que, sur ce point, la situation en Région bruxelloise ne diffère guère de celle constatée dans le reste du pays. Tant pour les hommes que pour les femmes, la valeur est inférieure à 1, ce qui signifie que le nombre de personnes de cette catégorie d'âge résidant dans un ménage collectif est même relativement inférieur à Bruxelles. En ce qui concerne les isolés (SING), les chiffres bruxellois sont supérieurs aux pourcentages nationaux pour toutes les catégories d'âge. Ils sont même plus de deux fois plus élevés pour les groupes d'âge les plus jeunes.

Depuis la fin des années soixante, on note une diversification croissante des trajectoires de vie, ce qui donne lieu à une multiplication des types de ménages. Si en 1980, le schéma traditionnel (quitter le domicile parental pour se marier et avoir des enfants dans un délai relativement court) était encore le modèle prédominant, il ne représente plus aujourd'hui qu'une option parmi d'autres. Entre-temps, des changements importants sont également intervenus dans les groupes d'âge plus avancé. L'augmentation du nombre de divorces a entraîné un accroissement du nombre d'isolés et de ménages monoparentaux. Par ailleurs, l'allongement de la durée de vie en bonne santé a laissé intacts davantage de couples et donc entraîné une augmentation du pourcentage de personnes mariées âgées de plus de soixante ans. Tous ces changements, qui étaient déjà perceptibles en 1991 (Deboosere, Lesthaeghe et al., 1997), ont entraîné en 2001 une redistribution profonde de la population en termes de position dans le ménage.
Les liens étroits entre les choix de vie et la composition socio-économique et culturelle de la population ont conduit à une distribution spatiale spécifique des types de ménages. Ces différenciations spatiales se développent, entre autres, parce que le rythme d'adoption de nouveaux modes de vies varie en fonction du groupe démographique et de la région.

Dans la Région bruxelloise, la composition des ménages est également très variée. En effet, la Région bruxelloise réunit sur son territoire les positions socio-économiques les plus extrêmes ainsi qu'un large éventail de schémas culturels. La répartition des ménages d'une personne illustre clairement ce phénomène (Willaert & Deboosere, 2006 : carte 21, p. 57).

Figure 3-07 Population bruxelloise par nationalité d'origine (première et deuxième génération) et position dans le ménage (pour 100.000 hommes et femmes)

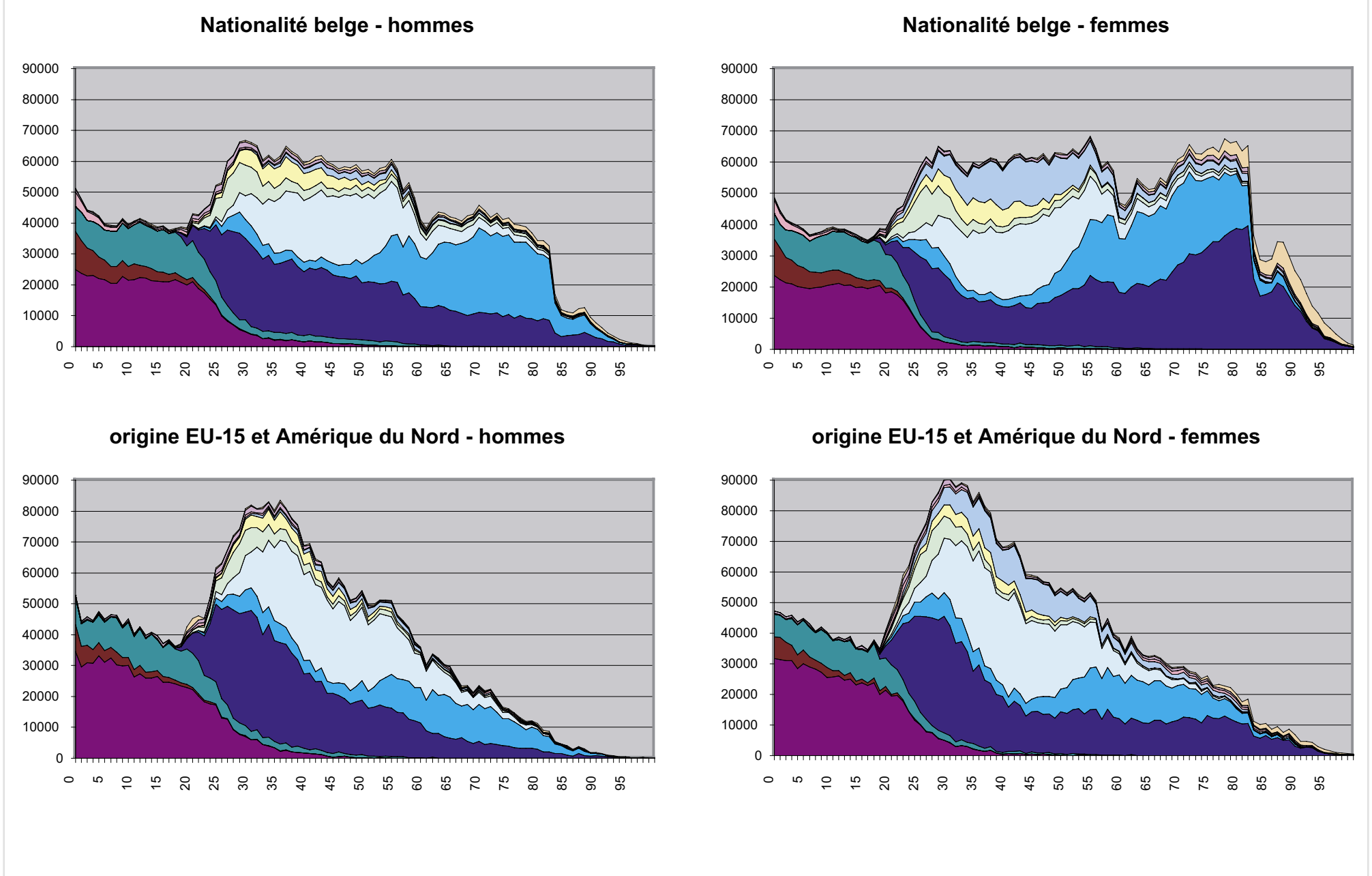

La figure 3-07 donne, pour les principaux groupes de nationalités, la répartition des hommes et femmes selon leur position dans le ménage et leur âge. Afin de faciliter la comparaison, les chiffres ont été standardisés en recalculant toutes les proportions en fonction de 100.000 hommes et femmes de moins d'un an. Les figures montrent les différences de structure de la répartition des positions dans le ménage, par âge et sexe (pour l'estimation de la proportion exacte de chaque groupe dans la population totale, nous référons à la figure 3-06).

Les différences de répartition des positions dans le ménage des populations sont clairement visibles sur la figure 3-07. La proportion élevée d'isolés âgés de plus de septante ans chez les femmes de nationalité belge est par exemple évidente. Un tel pic est totalement absent dans les autres groupes démographiques qui comptent aussi en général beaucoup moins de personnes âgées. Dans la population marocaine, nous constatons à nouveau l'absence presque totale de cohabitants non mariés avec enfants.

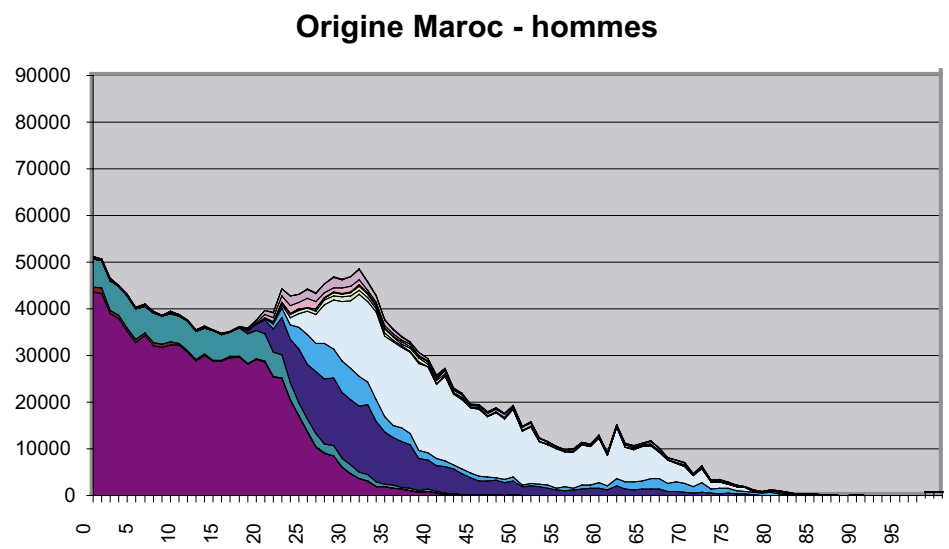

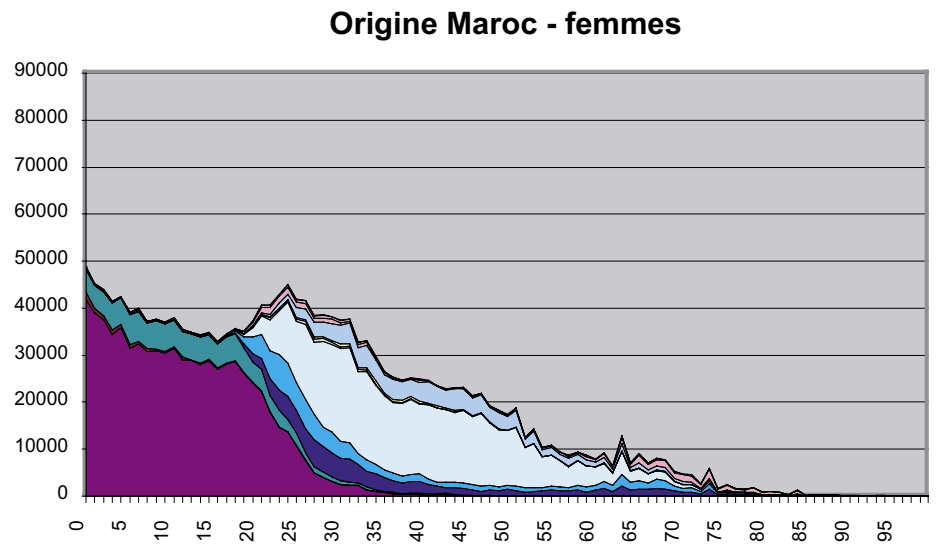

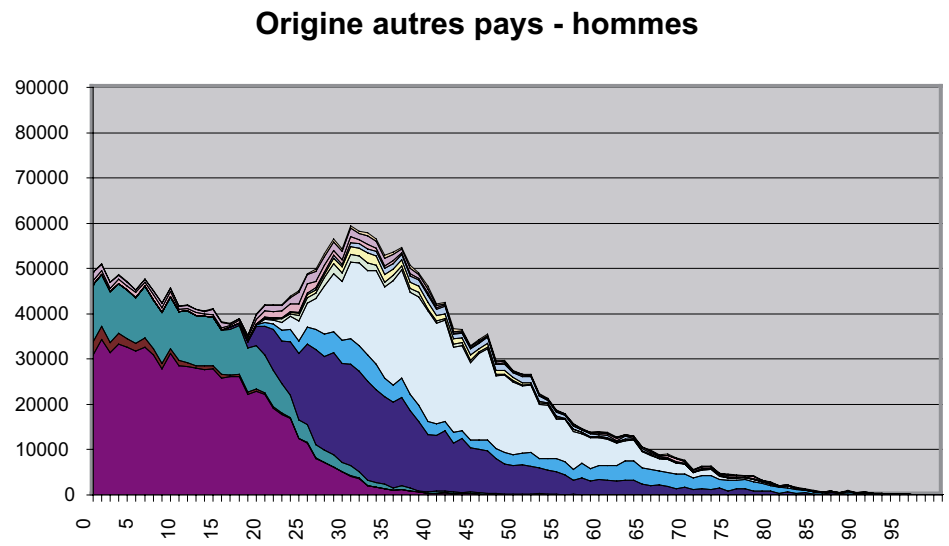

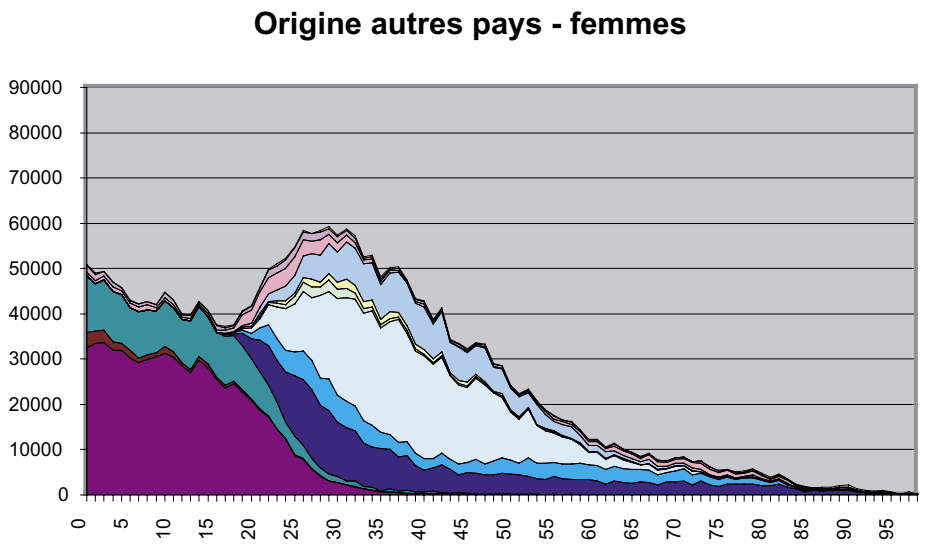

- CMAR : enfant d'un couple marié
- C1PH : enfant dans une famille monoparentale
- MAR0 : personne mariée sans enfant
- UNM0 : cohabitant sans enfant
- H1PA : chef d'une famille monoparentale
- OTHR : autre
- CUNM : enfant d'un couple non marié
- SING : isolé
- MAR+ : personne mariée avec enfant(s)
- UNM+ : cohabitant avec enfant(s)
- NFR : personne n'appartenant pas à la cellule familiale
- COLL : personne dans un ménage collectif

La Région bruxelloise compte un très grand nombre de mères seules avec enfants. Ces mères se trouvent souvent dans une situation socio-économique précaire dont les répercussions pour la santé sont évidentes. En Région bruxelloise, la carte des mères seules avec enfants entre 18 et 39 ans (carte 3-06) ne suit toutefois pas le schéma classique des quartiers défavorisés. Ceci s'explique entre autre par le fait que de nombreux secteurs statistiques à faible statut socio-économique comptent également une proportion élevée de migrants non européen et que dans ces secteurs-là, la proportion de mères seules avec enfants n'est pas supérieure à la moyenne régionale. La partie sud-est aisée de la Région bruxelloise affiche quant à elle les plus faibles pourcentages de mères seules avec enfants. Il n'est pas exclu que cette répartition soit en partie la conséquence de la migration après divorce. On constate dans bon nombre de cas que les secteurs statistiques comptant des pourcentages très élevés de mères seules sont en fait des quartiers de logements sociaux.

Carte 3-06 Mères seules (18-39 ans)

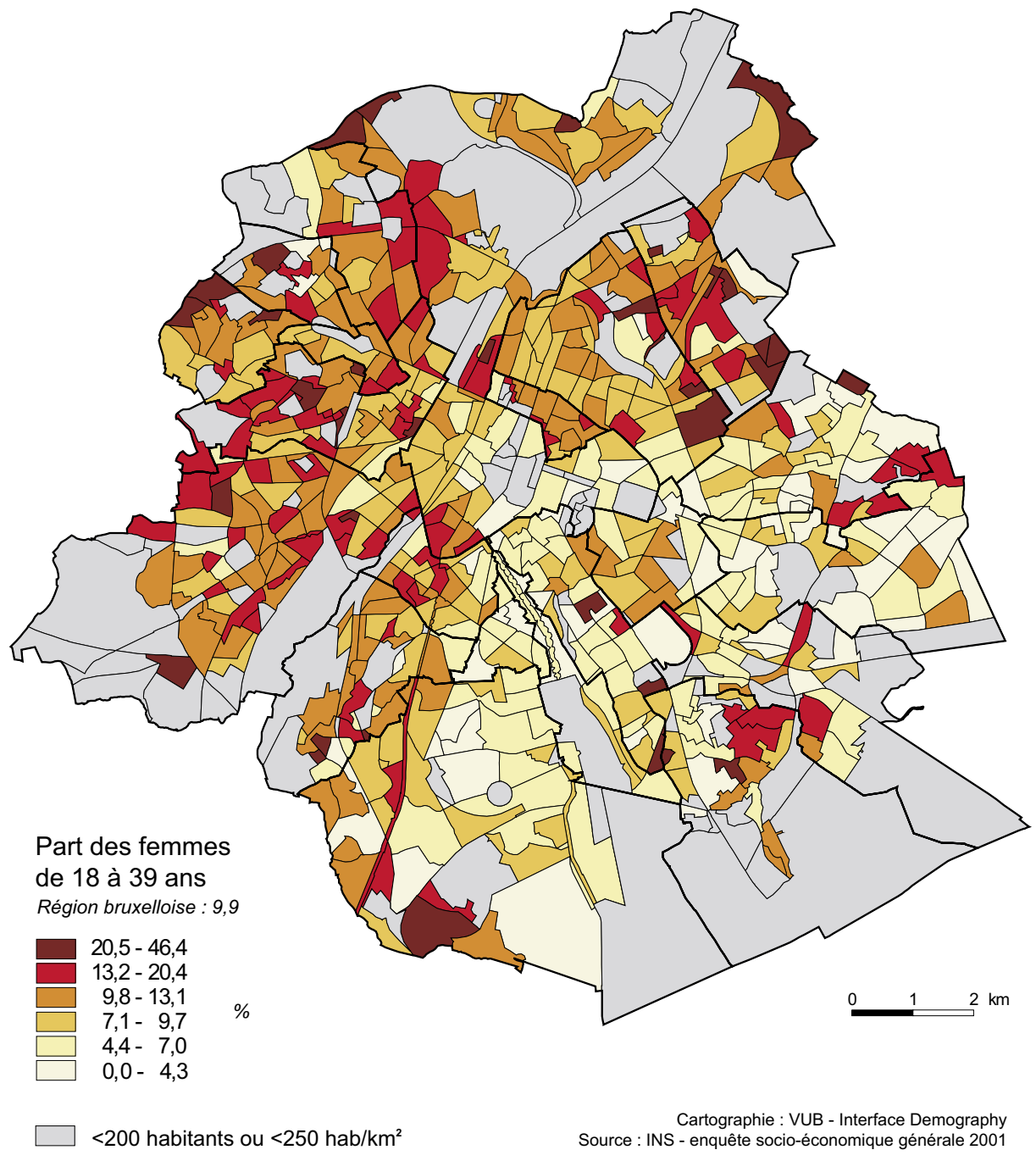

9. Une synthèse démographique de la Région bruxelloise

L'environnement urbain génère une structuration des types de ménage qui lui est propre et qui diffère des schémas existant dans les zones plus rurales ou dans les petites zones urbaines. Ainsi, la population de la Région de Bruxelles-Capitale se caractérise principalement par une proportion d'isolés très élevée dans tous les groupes d'âge et une réduction très importante de la taille des ménages. Par ailleurs, la structure démographique de la ville est le résultat de la manière dont les nombreux migrants de l'étranger et du reste du pays s'installent dans la ville. Dans le groupe d'âge 20-29 ans, le nombre d'isolés est par exemple deux à trois fois plus élevé qu'en Flandre et en Wallonie. Comme de nombreuses familles avec enfants ont quitté la ville, la composition de la catégorie des jeunes adultes est dominée par les personnes venues s'établir en ville (essentiellement des isolés). L'implantation des migrants non européens dans la ville a marqué dans l'espace urbain une zone où prédomine un modèle caractérisé par le mariage et l'arrivée d'enfants à un âge jeune.

Vu la grande hétérogénéité de la population bruxelloise, il n'est pas aisé de donner une image globale résumant toutes les composantes démographiques. La typologie LIPRO est la méthode la plus appropriée pour effectuer une analyse qui tienne compte à la fois du groupe d'âge, du sexe et du mode de vie.

Pour tous les secteurs statistiques qui comptent au moins 200 habitants vivant dans un ménage privé (604 secteurs statistiques), on a calculé pour les groupes d'âge 18-39, 40-59 et plus de 60 ans la proportion de personnes pour chaque position dans le ménage suivant la répartition LIPRO. Vu le nombre limité d'habitants par secteur statistique, seules les combinaisons les plus fréquentes ont été retenues (isolés, mariés avec et sans enfant(s) et familles monoparentales pour les trois groupes, cohabitants non mariés avec et sans enfant(s) pour les deux groupes d'âge les plus jeunes). Ces combinaisons ont été converties au moyen d'une analyse en composantes principales (ACP) en huit facteurs expliquant ensemble 80 % de la variance. Ces facteurs ont été à leur tour utilisés pour établir une typologie des secteurs statistiques via une analyse par cluster. La technique suivie permet de définir les types de secteurs sur base des caractéristiques démographiques prédominantes. Il va de soi qu'il ne s'agit ici que de la fréquence plus ou moins importante de caractéristiques présentes dans l'ensemble de la région. Une telle analyse a l'avantage de tenter de structurer et de résumer plus clairement une réalité complexe. Elle néglige toutefois en partie la grande diversité interne. Il s'agit en outre d'une sous- ou surreprésentation de modes de vie par rapport aux moyennes régionales. En Région bruxelloise, même dans les secteurs appartenant au type comptant la proportion la plus faible de jeunes isolés, cette proportion est encore beaucoup plus élevée qu'en Flandre ou en Wallonie. La typologie découpe l'espace bruxellois en quelques types présentant chacun une combinaison des formes de vie commune qui la distingue par rapport à la situation moyenne bruxelloise.

Tableau 3-10 Positions des femmes dans le ménage : caractéristiques les plus spécifiques de la typologie

		Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Subtype 1b	Subtype 4b	Région bruxelloise	Flandre	Wallonie
nb. habitants		432425	176588	198613	158406	29371	48637	966032		
% population Région bruxelloise		44,4	18,1	20,4	16,3	3	5	99,2		
nb. secteurs statistiques		280	80	117	127	26	42	604		
position dans le ménage	classe d'âge	%	%	%	%	%	%	%	%	%
child	20-24	46,6	42,6	34,8	65,2	57,9	74,6	45,4	63,6	58,1
	25-29	12,0	14,5	7,8	19,8	14,0	28,5	12,1	18,9	17,9
	30-34	4,4	6,7	3,7	6,6	3,5	9,6	4,9	6,4	6,6
single	20-24	17,5	12,6	36,4	13,6	7,6	9,8	20,1	6,4	8,6
	25-29	24,0	17,9	48,4	25,6	14,4	21,5	30,3	11,1	11,4
	30-34	19,4	15,3	42,7	22,2	10,3	18,2	25,3	8,2	8,1
mar0	20-24	7,2	11,1	5,6	4,2	3,9	2,3	7,4	6,2	5,2
	25-29	10,3	8,8	9,6	13,3	6,6	11,3	10,2	15,0	10,5
	30-34	6,3	5,5	8,2	10,6	4,3	8,3	7,2	8,5	5,6
mar+	20-24	7,7	18,8	4,4	2,2	11,3	1,3	9,0	4,8	5,3
	25-29	22,6	36,9	10,7	15,1	33,9	14,5	20,9	28,4	27,4
	30-34	36,5	47,6	22,7	36,8	37,6	40,7	34,7	55,5	49,2
unm0	20-24	8,0	2,4	8,5	6,6	3,3	4,3	6,6	11,2	9,5
	25-29	11,7	3,5	12,8	12,4	4,2	9,2	10,6	13,7	10,4
	30-34	5,5	2,9	6,7	5,9	2,1	5,7	5,4	5,7	4,6
unm+	20-24	3,1	1,1	1,2	1,1	3,6	1,1	1,9	2,6	4,9
	25-29	6,5	2,5	2,7	4,9	3,7	4,8	4,4	6,1	10,1
	30-34	9,4	3,6	5,4	6,5	5,8	6,7	7,0	7,1	10,7
h1pa	20-24	4,1	4,4	2,8	1,1	7,4	0,7	3,5	1,3	3,9
	25-29	9,5	9,8	4,1	4,0	21,2	3,9	7,3	3,7	8,8
	30-34	16,3	15,1	8,2	8,7	34,9	7,8	12,9	6,8	13,0

En retenant quatre types de secteurs statistiques, on obtient une structure bien lisible (tableau 3-10, 3-11 et carte 3-07).

Le tableau 3-11 présente pour chaque type un tableau détaillé de la distribution exprimée en pourcentages de chaque position dans le ménage par âge et sexe. Le tableau 3-10 ne répertorie que les caractéristiques les plus spécifiques. Deux sous-types qui couvrent un plus petit nombre de secteurs figurent également dans ce tableau mais ne sont pas représentés sur la carte. Nous en décrirons ici brièvement les caractéristiques typiques dans la mesure où elles diffèrent des moyennes régionales. Nous nous concentrons pour ce faire sur la position dans le ménage des personnes âgées de 20 à 34 ans. C'est en effet dans cette phase de vie de constitution de famille que les changements de mode de vie sont les plus sensibles («deuxième transition démographique» (Lesthaeghe & van de Kaa, 1986)). Le large éventail des possibilités quant aux formes de vie commune entraîne une grande diversité dans la répartition des positions dans le ménage. Par souci de clarté, nous nous sommes limités dans le tableau 3-10 aux positions dans le ménage des femmes âgées entre 20 et 34 ans. Dans les secteurs du type 3, par exemple, 34,8 % des femmes entre 20 et 24 ans habitent encore chez leurs parents alors que ce pourcentage atteint 65,2 dans le type 4. Dans les secteurs du type 3, c'est surtout le groupe des femmes isolées qui est représenté; il compte 36,4 % des femmes entre 20 et 24 ans et même 48,4 % des femmes entre 25 et 29 ans. A titre comparatif, nous avons mentionné pour les groupes équivalents la répartition en pourcentages enregistrée pour l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale, la Flandre et la Wallonie.

Les quatre types de secteurs statistiques constituent des zones assemblées de manière assez homogène.

Le type 1 représente le type de base et regroupe 280 des 604 secteurs statistiques et environ la moitié de la population de la capitale. Il couvre pratiquement l'ensemble de la zone la plus périphérique de la Région à l'exception du quadrant sud-est. Vu son importance relative au sein de la Région, il est évident que les types de ménages dans ces secteurs se rapprochent des

Carte 3-07 La population sur base de la position dans le ménage : typologie

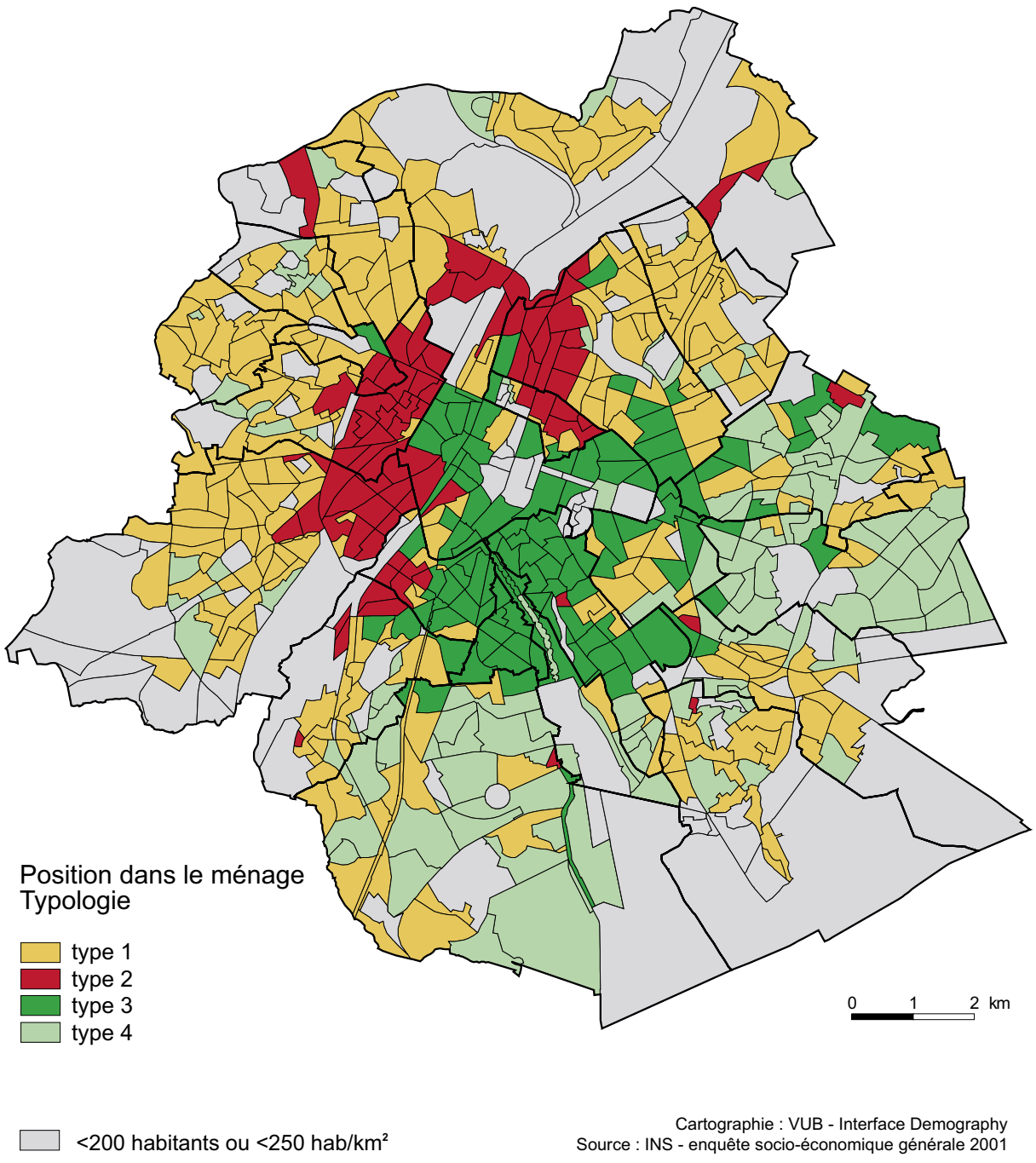

moyennes régionales. On y enregistre toutefois quelques caractéristiques comme une présence plus importante de couples mariés avec enfant(s) dans le groupe d'âge 40-59 et de couples mariés de plus de 60 ans sans enfant.

A l'intérieur de cette zone circulaire nous trouvons deux autres types importants et très homogènes représentant chacun environ un cinquième de la population.

Le type 2 est composé de secteurs dominés par un schéma ethnique clair (mariage rapidement suivi par l'arrivée d'enfants à un jeune âge de la mère). Il regroupe 18 % de la population de la Région bruxelloise répartis dans 80 secteurs statistiques. C'est la zone en croissant classique qui s'étend depuis la partie ouest de Saint-Gilles et nord de Forest à Saint-Josse-ten-Noode et à la partie ouest de Schaerbeek, en passant par Cureghem, le Bas-Molenbeek et une partie de Koekelberg et de Laeken. La partie sud-ouest du pentagone en fait partie. Bien que le nombre de jeunes femmes isolées y soit considérablement plus élevé qu'en Flandre ou en Wallonie, les pourcentages sont faibles par rapport aux moyennes bruxelloises. Les cohabitants sans enfant sont beaucoup moins nombreux alors que le nombre de mères seules avec enfant(s) est plutôt élevé.
Il existe dans cette zone des sous-zones qui présentent certaines particularités. Il n'y a par exemple à Cureghem pratiquement aucun cohabitant non marié avec enfants; ce groupe y est encore moins représenté que dans le reste de la zone. En revanche, le nombre d'isolés âgés est assez élevé dans ce quartier.

Le type 3 compte un peu plus d'habitants que le type 2 mais est aussi essentiellement composé de secteurs à forte densité de population. Près de 200.000 personnes au total y occupent 117 secteurs statistiques. Comme le type 2, le type 3 a une population relativement jeune. A noter le nombre extrêmement élevé de jeunes isolés. Par ailleurs, le groupe des adultes de moins de 60 ans compte également de très nombreux isolés. Bien que le type 3 couvre quelques secteurs statistiques à forte concentration de migrants non européens dont les formes de vie commune se rapprochent de ceux du type 2, le pourcentage de cohabitants sans enfant y est le plus élevé de la Région. En revanche, le nombre de jeunes femmes avec enfant(s) y est le plus bas de la Région. Ce type s'étend en grande partie sur le territoire de la Région bruxelloise le plus sensible à la migration.

Le type 4 accueille 16 % de la population répartis dans 127 secteurs. Ce type comprend deux zones principales traversées au sud-est par la Forêt de Soignes et quelques secteurs statistiques des types 1 et 3. Une première concentration est située à Uccle autour de l'observatoire, une seconde dans la partie la plus orientale de Woluwé-Saint-Pierre avec des pointes vers Watermael-Boitsfort et Woluwé-Saint-Lambert. On retrouve aussi le même type de secteurs à Evere, Neder-over-Heembeek, Ganshoren et Berchem-Sainte-Agathe. Ces secteurs regroupent typiquement des ménages du groupe d'âge 40-59 ans avec des enfants vivant encore sous le même toit. En général, les ménages sont plutôt du type traditionnel.

Ces secteurs correspondent parfaitement aux communes types de la banlieue bruxelloise. Les habitants âgés de 40 à 49 ans font généralement partie du groupe hautement qualifié de couples à deux revenus avec enfant(s). Comparé au reste de la Région, le nombre important de jeunes adultes quittant tard le domicile parental est frappant. Les jeunes de ces quartiers aisés font souvent des études supérieures et résident plus longtemps chez leurs parents. Les pourcentages sont toutefois à peine supérieurs à ceux enregistrés dans la Région flamande. Ce quatrième type comprend un subtype 4b où la proportion de jeunes qui restent au domicile parental est plus élevée encore et où le lien entre ce phénomène et les hauts revenus et logements plus coûteux est également plus évident. C'est ce qu'on appelle le phénomène du «nid doré» aussi présent dans les communes à hauts revenus qui entourent la Région de Bruxelles-Capitale. De nombreux jeunes préfèrent résider chez leurs parents et n'ont tendance à vivre de manière autonome que lorsqu'ils construisent une relation propre. En outre, bon nombre de jeunes étudiants restent domiciliés chez leurs parents mais habitent en réalité dans un «kot» d'étudiant ou parfois même déjà dans un logement totalement séparé. La résidence au domicile parental se limite donc souvent aux visites du week-end et aux visites «lessives». C'est le principe de la «famille hôtel».

Signalons enfin les secteurs ayant un schéma de vie spécifique et qui sont répartis çà et là dans la région. Bien qu'il s'agisse d'un sous-type du premier type (subtype 1b), ils se rapprochent en général très fort des quartiers du type 2. Ils accueillent une proportion élevée de femmes entre 25 et 29 ans mariées avec enfant(s) et relativement peu de cohabitants non mariés sans enfant. Une des caractéristiques principales de ces quartiers est la proportion très élevée de mères seules avec enfant(s). Comme la carte des mères seules (carte 3-06) a déjà permis de le constater, la plupart de ces secteurs sont des quartiers de logements sociaux. La politique qui consiste à attribuer prioritairement des logements sociaux à des familles nombreuses à faibles revenus explique peut-être en partie cette composition typique (voir annexe 3).

Tableau 3-11 Positions dans le ménage par groupe d'âge et sexe : typologie (distribution en pourcentage)

classe d'âge	CMAR	CUNM	CH1PA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHR	COLL
Type 1						**hommes**						
0-4	60,50	15,19	20,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,25	1,15	0,19
5-9	60,90	9,70	27,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,14	1,05	0,14
10-14	59,78	7,16	31,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,78	1,03	0,20
15-19	58,31	4,55	31,39	2,33	0,02	0,01	0,16	0,11	0,02	1,50	1,25	0,37
20-24	41,21	1,65	21,03	19,42	2,59	1,71	5,04	1,64	0,11	2,29	3,09	0,22
25-29	13,91	0,46	7,18	33,52	10,08	12,46	11,66	5,59	0,40	1,72	2,76	0,27
30-34	5,24	0,22	3,41	31,61	8,49	29,75	7,80	8,86	1,21	1,11	2,11	0,19
35-39	2,90	0,07	3,05	29,38	5,38	40,83	4,36	9,19	2,09	0,63	1,82	0,29
40-44	2,03	0,03	2,71	28,26	5,30	45,56	3,27	7,10	3,48	0,43	1,38	0,43
45-49	1,06	0,03	2,31	27,21	8,20	46,88	3,22	4,86	4,14	0,34	1,28	0,47
50-54	0,62	0,06	1,91	27,77	18,66	38,51	3,90	2,65	3,66	0,41	1,14	0,71
55-59	0,31	0,02	1,34	25,50	33,65	28,25	4,12	1,40	2,86	0,61	1,15	0,78
60-64	0,03	0,01	0,66	24,48	45,88	18,82	4,15	0,89	1,98	0,80	1,06	1,23
65-69	0,02	0,00	0,22	21,33	56,17	12,92	3,37	0,46	1,58	1,11	1,11	1,70
70-74	0,00	0,00	0,05	22,06	61,53	8,49	2,54	0,22	1,28	1,19	0,84	1,80
75-79	0,02	0,00	0,00	23,92	61,56	5,52	2,65	0,18	1,29	0,78	0,93	3,15
80-84	0,00	0,00	0,00	26,59	58,60	4,08	2,36	0,11	1,11	0,97	0,83	5,33
85-89	0,00	0,00	0,00	35,28	43,27	3,38	1,63	0,06	1,98	1,11	0,99	12,30
90-94	0,00	0,00	0,00	42,68	26,98	2,12	1,59	0,00	2,29	1,41	1,76	21,16
95+	0,00	0,00	0,00	47,92	19,79	3,13	0,00	0,00	2,08	1,04	3,13	22,92
Type 2						**hommes**						
0-4	70,49	4,35	17,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,60	1,13	0,10
5-9	73,05	3,34	19,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,59	0,76	0,08
10-14	74,44	2,58	20,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,24	0,90	0,06
15-19	74,20	1,25	19,71	2,16	0,13	0,01	0,04	0,07	0,03	1,42	0,89	0,06
20-24	50,20	0,49	10,97	20,64	4,96	3,91	1,67	0,47	0,21	2,90	3,44	0,14
25-29	21,02	0,19	5,32	34,38	9,00	18,44	3,30	1,49	0,55	2,53	3,57	0,20
30-34	7,82	0,03	3,68	35,51	7,43	34,07	2,96	2,60	1,25	1,42	2,89	0,33
35-39	3,86	0,04	2,22	34,16	4,98	44,56	1,90	3,23	1,92	0,77	1,94	0,41
40-44	1,71	0,08	1,78	33,01	4,12	48,54	1,95	3,19	3,08	0,54	1,54	0,46
45-49	0,89	0,04	1,45	29,97	5,77	52,32	1,88	2,01	3,64	0,29	1,26	0,46
50-54	0,36	0,00	1,17	31,06	9,64	48,85	2,26	1,19	3,83	0,36	0,76	0,52
55-59	0,17	0,00	0,54	29,65	18,60	43,78	1,81	0,76	2,54	0,59	0,73	0,82
60-64	0,06	0,00	0,26	25,56	25,59	41,66	1,23	0,50	2,49	1,08	0,97	0,59
65-69	0,04	0,00	0,11	25,54	34,56	31,78	1,66	0,32	2,27	1,98	0,72	1,01
70-74	0,00	0,00	0,05	27,62	43,60	19,76	1,59	0,21	1,96	2,39	1,33	1,49
75-79	0,00	0,00	0,17	30,90	48,13	10,27	2,04	0,17	2,04	2,80	1,19	2,29
80-84	0,00	0,00	0,00	32,89	45,58	7,85	3,01	0,00	1,84	2,67	1,50	4,67
85-89	0,00	0,00	0,00	46,83	33,73	4,76	2,78	0,00	0,79	2,78	0,40	7,94
90-94	0,00	0,00	0,00	50,00	30,30	3,03	3,03	1,52	1,52	4,55	1,52	4,55
95+	0,00	0,00	0,00	70,83	12,50	0,00	0,00	0,00	0,00	4,17	0,00	12,50
Type 3						**hommes**						
0-4	62,10	13,89	20,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,24	1,52	0,12
5-9	63,47	8,25	25,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,17	1,21	0,11
10-14	62,63	5,95	29,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,82	1,35	0,07
15-19	58,63	3,74	29,24	4,48	0,02	0,00	0,24	0,02	0,12	1,18	1,45	0,87
20-24	29,51	0,97	13,85	38,85	2,28	1,03	5,17	0,78	0,16	1,56	3,76	2,08
25-29	7,42	0,20	4,08	55,22	7,63	5,69	11,97	2,02	0,27	0,98	3,68	0,84
30-34	2,87	0,04	2,02	53,06	8,84	15,71	8,08	4,27	0,88	0,57	2,60	1,05
35-39	1,60	0,04	1,60	48,99	6,58	26,11	4,96	4,78	1,57	0,46	2,13	1,18
40-44	1,24	0,01	1,53	47,61	5,86	29,61	3,49	4,84	2,46	0,31	1,43	1,61
45-49	0,72	0,00	1,41	43,83	7,94	33,69	3,15	3,34	2,83	0,25	1,17	1,68
50-54	0,36	0,00	1,40	42,12	13,06	32,07	2,61	1,97	3,69	0,15	1,12	1,45
55-59	0,17	0,00	0,81	43,20	20,89	25,38	2,35	1,31	2,93	0,25	1,12	1,58
60-64	0,03	0,00	0,47	37,76	32,11	20,91	2,55	0,55	2,22	0,77	1,13	1,51
65-69	0,00	0,00	0,13	34,48	41,35	15,47	2,23	0,40	1,97	1,00	0,77	2,20
70-74	0,00	0,00	0,04	33,60	47,63	9,86	2,21	0,12	1,42	1,46	0,83	2,84
75-79	0,00	0,00	0,00	31,55	52,65	6,29	1,49	0,05	1,44	1,24	0,89	4,41
80-84	0,00	0,00	0,00	32,60	52,56	5,22	1,28	0,00	1,19	0,82	1,83	4,49
85-89	0,00	0,00	0,00	40,33	41,67	3,67	1,50	0,00	1,83	0,83	1,50	8,67
90-94	0,00	0,00	0,00	41,67	37,28	0,88	0,88	0,00	3,07	1,32	0,00	14,91
95+	0,00	0,00	0,00	44,64	25,00	0,00	0,00	0,00	1,79	0,00	1,79	26,79
Type 4						**hommes**						
0-4	69,90	12,94	13,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,30	0,95	0,42
5-9	70,51	7,84	19,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,06	0,96	0,35
10-14	65,97	5,73	25,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,41	1,31	0,46
15-19	65,79	3,71	25,98	1,22	0,00	0,00	0,18	0,08	0,05	1,37	1,17	0,46
20-24	50,90	2,08	23,08	12,70	1,34	0,50	3,28	0,50	0,12	2,18	2,78	0,53
25-29	19,55	0,54	9,45	30,13	10,20	8,27	12,28	3,47	0,43	1,70	3,36	0,61
30-34	6,69	0,23	4,61	29,60	11,80	28,03	8,26	6,71	0,62	0,84	1,67	0,93
35-39	3,34	0,04	3,36	26,17	8,56	42,87	5,24	6,41	1,44	0,68	1,28	0,60
40-44	2,41	0,04	2,93	25,05	6,27	49,02	4,18	6,03	2,11	0,26	0,90	0,80
45-49	1,41	0,02	2,67	24,17	9,00	49,78	3,20	4,61	2,93	0,35	1,02	0,86
50-54	0,55	0,00	1,98	21,58	17,36	46,66	3,33	2,65	3,74	0,24	1,23	0,69
55-59	0,18	0,00	1,45	22,47	33,88	32,22	3,67	1,72	2,21	0,45	0,83	0,92
60-64	0,06	0,00	0,92	20,13	49,92	19,99	2,99	0,67	2,26	0,47	0,92	1,68
65-69	0,00	0,00	0,17	18,45	60,87	12,95	2,82	0,30	1,10	0,64	0,88	1,82
70-74	0,00	0,00	0,03	18,83	66,26	8,03	2,20	0,08	0,99	0,46	0,62	2,50
75-79	0,00	0,00	0,00	18,85	67,69	5,82	1,90	0,09	1,12	0,49	0,86	3,17
80-84	0,00	0,00	0,00	21,40	63,01	4,11	2,06	0,00	1,80	0,30	1,00	6,32
85-89	0,00	0,00	0,00	29,58	48,44	2,50	1,35	0,10	1,67	0,83	1,04	14,48
90-94	0,00	0,00	0,00	32,13	33,93	1,20	0,60	0,00	2,10	0,60	1,20	28,23
95+	0,00	0,00	0,00	34,78	20,29	2,90	0,00	0,00	1,45	1,45	0,00	39,13

classe d'âge	CMAR	CUNM	CH1PA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHR	COLL
Type 1						**femmes**						
0-4	59,99	15,41	21,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,25	1,13	0,17
5-9	60,92	9,74	26,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,32	0,95	0,21
10-14	58,90	7,34	31,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,13	1,06	0,20
15-19	56,92	4,21	30,69	2,17	0,78	0,38	0,91	0,21	0,38	1,77	1,26	0,31
20-24	30,66	1,28	14,68	17,54	7,24	7,65	8,00	3,11	4,05	3,01	2,39	0,41
25-29	7,87	0,24	3,85	24,04	10,32	22,63	11,72	6,52	9,54	1,45	1,62	0,21
30-34	2,56	0,07	1,76	19,37	6,29	36,46	5,48	9,43	16,29	0,87	1,15	0,28
35-39	1,55	0,05	1,48	15,97	4,31	41,44	2,89	8,94	21,88	0,42	0,79	0,29
40-44	0,93	0,04	1,33	15,36	5,23	42,87	2,65	6,17	23,84	0,34	1,00	0,24
45-49	0,54	0,02	1,19	19,17	10,41	38,85	3,29	3,24	21,16	0,45	1,28	0,39
50-54	0,38	0,01	1,08	26,87	21,95	27,45	3,34	1,32	15,04	0,61	1,50	0,44
55-59	0,20	0,01	0,85	32,33	34,42	16,53	3,19	0,58	8,43	1,16	1,73	0,57
60-64	0,08	0,02	0,35	35,36	41,10	9,79	2,61	0,22	5,79	1,72	1,84	1,12
65-69	0,01	0,00	0,28	39,67	41,76	5,54	2,32	0,17	4,82	2,23	1,93	1,25
70-74	0,00	0,00	0,10	46,43	37,50	3,23	1,92	0,08	4,16	1,85	2,15	2,58
75-79	0,00	0,00	0,02	54,87	28,63	2,11	1,50	0,07	4,02	1,61	2,41	4,76
80-84	0,00	0,00	0,00	60,72	18,34	0,98	1,03	0,08	4,07	1,84	2,51	10,41
85-89	0,00	0,00	0,00	59,63	7,91	0,40	0,42	0,02	3,75	1,86	2,91	23,09
90-94	0,00	0,00	0,00	51,25	2,98	0,22	0,31	0,09	3,55	2,85	2,98	35,79
95+	0,00	0,00	0,00	41,05	1,64	0,16	0,33	0,00	3,12	3,28	5,58	44,83
Type 2						**femmes**						
0-4	71,81	4,66	15,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,41	1,20	0,07
5-9	73,57	3,34	18,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,53	1,12	0,06
10-14	76,44	2,01	19,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,33	0,86	0,06
15-19	68,95	1,35	18,36	2,83	2,60	1,45	0,41	0,17	0,50	2,56	0,73	0,09
20-24	34,03	0,34	8,25	12,65	11,11	18,84	2,44	1,14	4,38	5,09	1,58	0,14
25-29	10,97	0,13	3,36	17,95	8,82	36,92	3,50	2,46	9,82	4,07	1,77	0,23
30-34	4,96	0,04	1,74	15,26	5,53	47,57	2,87	3,58	15,05	2,03	1,07	0,31
35-39	2,03	0,03	1,45	13,61	4,66	53,52	1,67	3,68	17,48	0,88	0,71	0,27
40-44	1,00	0,04	0,91	12,08	4,70	57,12	1,52	2,99	17,93	0,48	0,89	0,35
45-49	0,43	0,00	0,66	13,74	7,91	55,43	1,53	1,68	16,55	0,57	1,11	0,38
50-54	0,19	0,03	0,45	19,70	16,01	44,25	2,38	0,67	13,20	1,39	1,26	0,48
55-59	0,06	0,00	0,44	25,17	25,55	31,62	1,70	0,44	10,03	2,58	1,73	0,69
60-64	0,04	0,00	0,25	27,95	30,92	22,33	1,54	0,14	8,98	4,83	2,11	0,89
65-69	0,00	0,00	0,12	33,21	35,33	13,28	1,83	0,28	6,98	5,82	1,79	1,36
70-74	0,00	0,00	0,15	43,82	31,02	6,20	1,70	0,20	6,50	7,00	2,35	1,05
75-79	0,00	0,00	0,00	56,37	23,00	2,88	1,33	0,06	4,90	5,48	2,82	3,17
80-84	0,00	0,00	0,00	63,09	12,78	1,70	2,14	0,18	5,45	4,74	2,50	7,42
85-89	0,00	0,00	0,00	69,80	6,94	0,72	0,72	0,00	2,60	6,36	2,89	9,97
90-94	0,00	0,00	0,00	65,33	3,44	0,29	1,43	0,00	5,16	4,30	4,87	15,19
95+	0,00	0,00	0,00	63,56	0,00	0,00	0,00	0,00	4,24	5,08	2,54	24,58
Type 3						**femmes**						
0-4	62,81	13,45	20,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,01	1,55	0,16
5-9	62,44	8,48	26,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,52	1,16	0,14
10-14	63,00	5,93	29,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,85	1,02	0,10
15-19	57,15	3,04	27,25	6,00	0,96	0,22	0,99	0,12	0,46	1,76	1,52	0,53
20-24	22,62	0,77	11,42	36,41	5,61	4,39	8,53	1,22	2,82	2,21	3,32	0,67
25-29	4,91	0,15	2,78	48,40	9,64	10,66	12,83	2,68	4,05	1,05	2,47	0,38
30-34	2,29	0,05	1,39	42,72	8,23	22,67	6,68	5,35	8,23	0,45	1,58	0,36
35-39	1,01	0,02	1,09	35,14	6,08	31,16	3,08	5,77	14,61	0,41	1,10	0,54
40-44	0,95	0,00	0,95	28,55	6,46	35,42	2,50	4,88	18,21	0,39	1,06	0,63
45-49	0,40	0,02	0,80	29,46	9,59	33,86	2,47	2,63	18,46	0,32	1,23	0,77
50-54	0,20	0,00	1,13	33,47	17,04	27,45	2,42	1,25	14,65	0,46	1,30	0,63
55-59	0,19	0,02	0,97	38,96	25,68	17,68	2,25	0,46	10,32	0,76	1,62	1,07
60-64	0,03	0,05	0,67	41,91	32,69	10,45	1,92	0,13	6,76	1,87	2,22	1,28
65-69	0,00	0,00	0,26	46,53	32,81	6,51	1,26	0,09	5,63	2,51	2,51	1,90
70-74	0,00	0,00	0,11	52,86	30,54	3,84	0,92	0,06	4,52	1,95	2,60	2,60
75-79	0,00	0,00	0,03	59,80	23,35	1,79	0,94	0,00	4,74	2,09	2,48	4,79
80-84	0,00	0,00	0,00	66,00	15,38	0,82	0,59	0,12	4,06	2,15	2,50	8,39
85-89	0,00	0,00	0,00	65,06	8,01	0,32	0,59	0,00	3,85	1,82	2,72	17,63
90-94	0,00	0,00	0,00	59,27	3,13	0,00	0,11	0,11	2,59	2,48	2,05	30,28
95+	0,00	0,00	0,00	55,10	0,96	0,00	0,32	0,00	3,18	2,55	2,55	35,35
Type 4						**femmes**						
0-4	68,58	13,14	14,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,12	1,06	0,56
5-9	68,17	7,64	21,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,44	0,96	0,65
10-14	68,61	6,17	22,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,10	0,86	0,34
15-19	62,80	4,10	27,25	1,73	0,08	0,03	0,24	0,08	0,16	1,65	1,23	0,66
20-24	44,58	1,19	19,43	13,59	4,22	2,24	6,58	1,12	1,07	2,51	2,67	0,80
25-29	12,87	0,46	6,50	25,59	13,27	15,08	12,38	4,91	4,03	1,79	2,49	0,63
30-34	3,91	0,08	2,58	22,19	10,57	36,76	5,88	6,49	8,69	0,86	1,29	0,70
35-39	1,86	0,05	1,47	19,62	6,32	44,77	3,73	6,53	13,71	0,55	0,97	0,41
40-44	1,20	0,00	1,43	18,40	5,26	44,98	2,60	5,85	18,51	0,53	0,74	0,50
45-49	0,71	0,00	1,21	19,90	9,99	43,18	2,76	2,82	17,83	0,33	0,78	0,50
50-54	0,45	0,00	1,10	24,68	20,57	31,97	2,71	1,42	14,90	0,35	1,25	0,59
55-59	0,15	0,00	0,87	31,02	34,04	18,71	3,21	0,50	8,79	0,53	1,49	0,70
60-64	0,02	0,00	0,54	34,86	43,09	9,84	2,44	0,19	4,86	0,90	1,59	1,67
65-69	0,00	0,00	0,35	38,30	45,32	5,96	1,77	0,04	3,56	0,87	1,63	2,20
70-74	0,02	0,00	0,18	44,57	41,25	3,11	1,33	0,02	3,63	0,98	2,25	2,67
75-79	0,00	0,00	0,02	50,75	33,68	1,97	0,98	0,00	3,64	0,81	2,29	5,87
80-84	0,00	0,00	0,00	55,03	21,61	1,18	0,38	0,00	3,99	1,35	2,36	14,10
85-89	0,00	0,00	0,00	52,53	10,37	0,39	0,35	0,00	3,42	1,98	2,49	28,48
90-94	0,00	0,00	0,00	40,47	2,49	0,08	0,16	0,00	3,58	3,04	3,04	47,16
95+	0,00	0,00	0,00	31,09	0,28	0,00	0,00	0,00	5,60	5,32	3,92	53,78

La **typologie LIPRO** répartit les positions des individus dans le ménage par âge et sexe. Ces positions sont les suivantes :

- Enfant d'un couple marié (CMAR pour 'child of married couple')
- Enfant d'un couple non marié cohabitant (CUNM pour 'child unmarried couple')
- Enfant dans une famille monoparentale (C1PH pour 'child in one parent household)
- Isolé (SING pour 'Single')
- Personne mariée dans un ménage sans enfant habitant sous le même toit (MAR0)
- Personne mariée dans un ménage avec enfant(s) habitant sous le même toit (MAR+)
- Cohabitant non marié dans un ménage sans enfant (UNM0)
- Cohabitant non marié dans un ménage avec enfant(s) (UNM+)
- Chef d'une famille monoparentale (H1PA : 'head of one parent household')
- Personne habitant sous le même toit dans les ménages précités (NFR pour 'non family related' ou n'appartenant pas à la cellule familiale)
- Autre (OTHR pour 'other' ou personnes qui font partie d'un ménage atypique)
- Le dernier groupe comprend les personnes habitant dans un ménage collectif (COLL) : il s'agit surtout de maisons de repos ou de repos et de soins mais ce groupe englobe aussi les maisons d'accueil pour jeunes et les communautés religieuses.

10. Etrangers

Chris KESTELOOT
Katrien SLEGERS
Instituut voor Sociale en Economische Geografie, KULeuven

En Belgique, un certain nombre de droits et de possibilités que possède un individu dépendent de sa nationalité. Pour ce qui est du droit de vote [2], par exemple, ou encore des permis de travail, la nationalité peut être un élément qui contribue à affaiblir la position socio-économique d'un individu. De plus, bon nombre de personnes de nationalité non belge sont confrontées à diverses formes de discrimination sur le marché de l'emploi et du logement. Mais certains citoyens belges ayant des racines étrangères (lointaines) doivent également faire face à ce type de mécanismes d'exclusion. Dans le cas de ces derniers, ce n'est pas la nationalité effective qui joue un rôle mais plutôt l'ethnicité de la personne en question. Vu l'absence de données quant à l'origine ethnique, l'analyse ci-dessous est nécessairement basée sur les données relatives à la nationalité disponibles dans le Registre national. Plusieurs Atlas (Rousseau, 2000, Kesteloot, Roesems & Vandenbroecke, 2002 et Willaert & Deboosere, 2006) analysent de manière plus détaillée la répartition des différentes nationalités en Région bruxelloise.

Dans cet atlas, la composition de la population étrangère de la Région bruxelloise est représentée à l'aide de quatre cartes. Les trois premières montrent la répartition de 3 catégories d'étrangers regroupées selon les caractéristiques socio-économiques de leur pays d'origine. Les caractéristiques reprises sont celles qui expliquent la présence de ces groupes dans la Région bruxelloise. Ainsi on retrouve respectivement la répartition des étrangers «de l'Europe du Nord-Ouest, du monde anglo-saxon et du Japon» qui se trouvent dans la Région bruxelloise pour y exercer des fonctions internationales, des étrangers «de l'Europe méridionale, de la Turquie et du Maroc» qui représentent en grande partie les migrations ouvrières des années 1960 et 1970 et enfin les étrangers «en provenance des pays en voie de développement et de l'Europe de l'Est» qui constituent la vague migratoire la plus récente arrivant dans le cadre de la globalisation. La quatrième carte résume les trois cartes précédentes dans une typologie des secteurs statistiques selon la composition de la population.

Le groupe des «Etrangers de l'Europe du Nord-Ouest, du monde anglo-saxon et du Japon» (carte 3-08) comprend les personnes originaires des pays du nord-ouest de

Carte 3-08 Etrangers issus de l'Europe du Nord-Ouest, d'Amérique du Nord, d'Océanie et du Japon (1/1/2003)

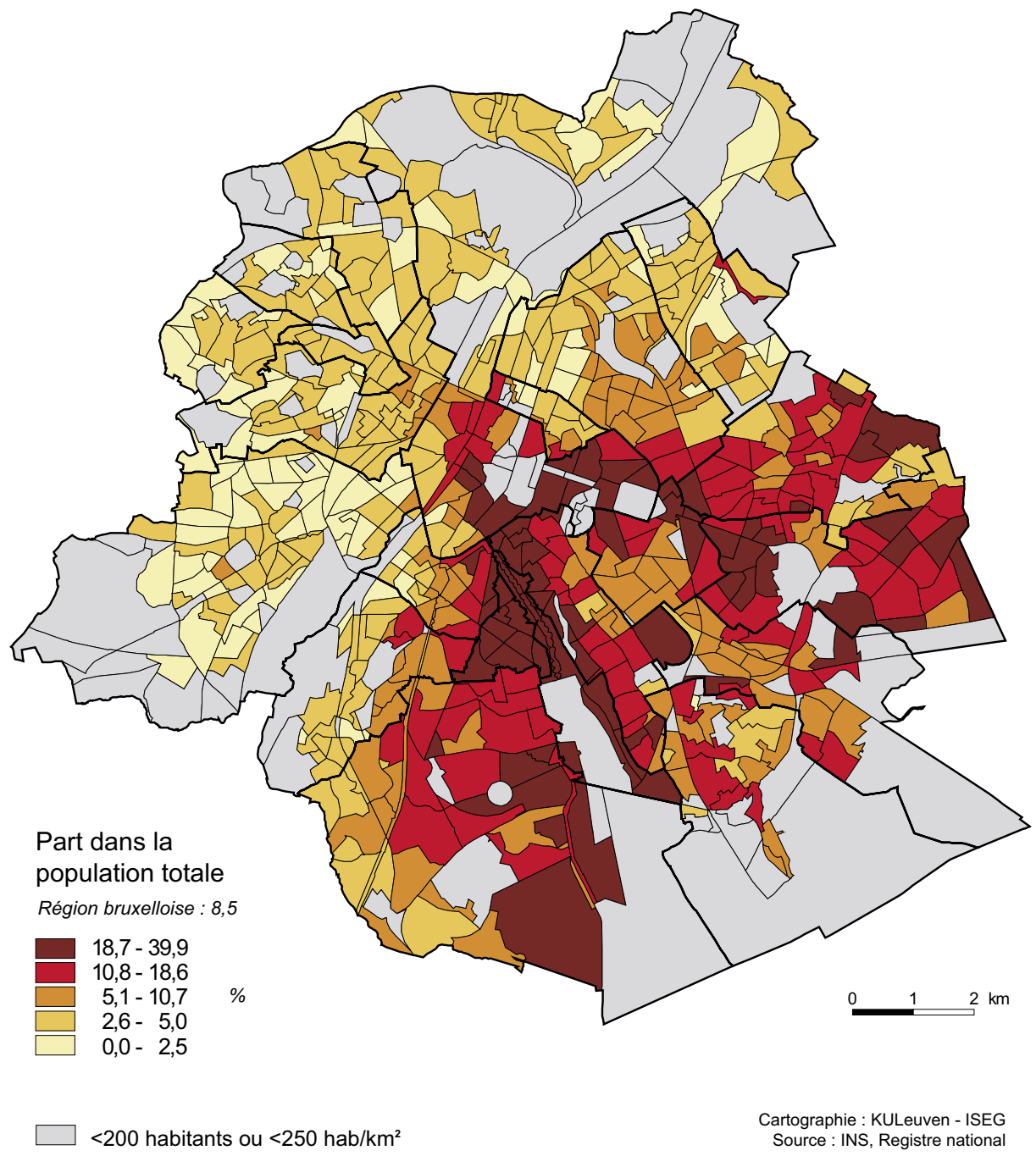

2 *Les personnes de nationalité belge disposent de l'obligation de vote tant pour les élections communales que pour les élections provinciales, régionales et fédérales. Depuis 2002, les personnes originaires d'un Etat membre de l'UE tout comme les ressortissants d'un Etat non membre de l'Union européenne résidant en Belgique depuis cinq ans ont le droit de voter aux élections communales. Ces deux groupes de nationalités ne disposent toutefois pas encore du droit de vote pour les élections provinciales, régionales et fédérales.*

Carte 3-09 Italiens, Espagnols, Portugais, Grecs, Turcs et Marocains (1/1/2003)

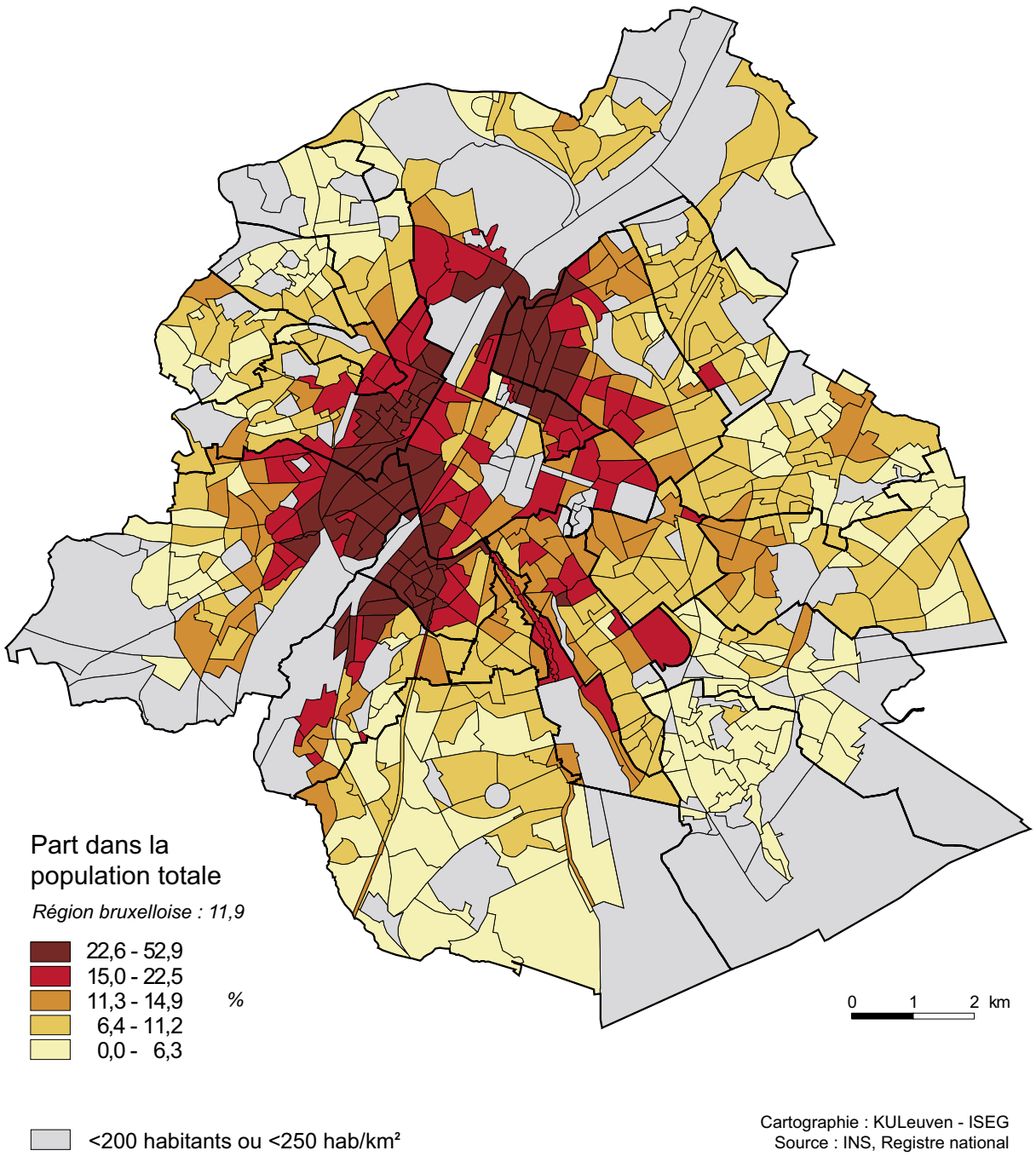

l'Europe (Allemagne, Autriche, Danemark, Finlande, France, Royaume-Uni, Luxembourg, Irlande, Suède, Pays-Bas, Norvège et Suisse) d'une part, et d'Amérique du nord (Etats-Unis et Canada), du Japon et d'Océanie d'autre part. Ce groupe démographique est clairement concentré dans le sud-est de la Région bruxelloise et surtout dans les environs des avenues Louise et Roosevelt, d'une part, et de la rue de la Loi et de l'avenue de Tervuren d'autre part (carte 3-08). Ce sont les deux axes à statut social élevé de la ville le long desquels se sont également établies, depuis les années 1960, plusieurs institutions internationales dont bon nombre d'ambassades.

Cette sous-population est également présente dans les alentours des campus universitaires de l'ULB et de la VUB situés dans la commune d'Ixelles – où près de 40 % de la population sont issus de l'un des pays précités – et de l'UCL à Woluwé- Saint-Lambert.

A l'intérieur du pentagone, la plus forte concentration de ces étrangers se situe dans la prolongation de l'Avenue Louise, de la Grand-Place à la Porte de Namur en passant par le Sablon. Ce groupe est également surreprésenté dans les secteurs statistiques longeant le boulevard Anspach. Dans ces secteurs statistiques, 15 à 20 % en moyenne de la population appartiennent à la catégorie des «étrangers de l'Europe du Nord-Ouest, du monde anglo-saxon et du Japon».

En général, ce groupe d'étrangers opte, conformément à son statut social, pour le quadrant sud-est de la capitale. On constate d'ailleurs que dans les secteurs statistiques de logements sociaux de cette zone, la proportion de ces nationalités reste inférieure à 5 %.

Dans le large croissant nord et ouest de la région, qui s'étend d'Evere et de l'extrême nord de Bruxelles-ville à Anderlecht et Forest dans le sud-ouest, ce groupe n'atteint pas non plus la limite des 5 %, à l'exception de quelques secteurs statistiques de Molenbeek et Anderlecht, où la proportion oscille entre 5 et 6 %.

La plupart des Italiens, Espagnols, Grecs, Portugais, Turcs et Marocains ont immigré en Région bruxelloise pour y travailler dans les années 1960-1970. La carte 3-09 met encore en évidence la forte surreprésentation de ces nationalités dans les secteurs statistiques nord et ouest de la couronne du 19ème siècle de la ville, deux secteurs de type ouvrier.

Les Marocains constituent le groupe le plus important et sont établis partout dans cette zone. Les premiers immigrants en Belgique (Italiens, Espagnols et Grecs) sont plutôt établis dans la partie sud de cette zone, tandis que la grande majorité des Turcs habitent à Schaerbeek et Saint-Josse-ten-Noode (tableau 3-12).

Au cours de cette même période, on a enregistré une faible immigration portugaise. La grande majorité des ouvriers immigrés portugais n'est arrivée en Belgique qu'après l'accession du Portugal à l'Union Européenne et l'ouverture du marché. Comme les ressortissants des autres pays du sud de l'Europe, ils se concentrent principalement dans la partie sud des secteurs statistiques d'ouvriers du 19ème siècle.

Autour de cette concentration, on constate une zone concentrique pratiquement continue qui accueille plus de 15 % d'étrangers de l'Europe méridionale, de la

Turquie et du Maroc. Au nord, à l'ouest et au sud, cette extension est surtout la conséquence de la mobilité sociale croissante de la deuxième génération, qui a été plus importante pour les groupes européens vu qu'ils sont arrivés plus tôt et qu'ils ont travaillé plus longtemps avant que n'éclate la crise de 1974. Les Turcs continuent d'habiter préférentiellement au sein de leur communauté. Ils restent fortement concentrés dans leur quartier d'origine où ils sont propriétaires de leur logement dans une plus large mesure que les autres groupes nationaux. L'extension à l'est reflète, en revanche, la diversification des groupes européens qui est une conséquence de leur accession à l'Union Européenne. Celle-ci est à l'origine de l'immigration de compatriotes hautement qualifiés qui travaillent tant dans l'administration européenne que dans le secteur des affaires internationales à Bruxelles. Ces personnes viennent de pays où la vie en ville est encore largement prédominante par rapport au style de vie suburbain, phénomène qui se rencontre aussi en Région bruxelloise.

Les étrangers originaires de pays en voie de développement et d'Europe de l'Est proviennent principalement d'Afrique (39 %) et d'Asie (22 %) et dans une moindre proportion d'Amérique du Sud (10 %) et de Pologne (10 %). Dans le centre, ce groupe se concentre aux alentours des gares (Cureghem et Saint-Gilles près la gare du Midi; secteurs statistiques de Schaerbeek et Saint-Josse-ten-Noode près de la gare du Nord) et le long de la jonction nord-sud (carte 3-10). Mise à part une concentration dans le nord de Molenbeek, ces étrangers sont établis dans une zone qui couvre le sud de Saint-Josse-ten-Noode, Bruxelles, Etterbeek, Ixelles et la partie est de Saint-Gilles (tableau 3-12). Cette zone affiche la plus forte dynamique résidentielle de la région. On remarque aussi dans cette zone la présence de campus universitaires et d'ambassades situées le long de l'avenue Roosevelt ou à Uccle comme l'ambassade de Russie, mais aussi du quartier Matongue à Ixelles. La population de ces secteurs statistiques présente donc une position socio-économique variée. Elle est composée d'étudiants, de diplomates mais aussi d'immigrés économiques et politiques. C'est surtout ce dernier groupe qui détermine le schéma de répartition global.

Carte 3-10 Etrangers issus d'Europe de l'Est, d'Amérique du Sud, d'Afrique et d'Asie (1/1/2003)

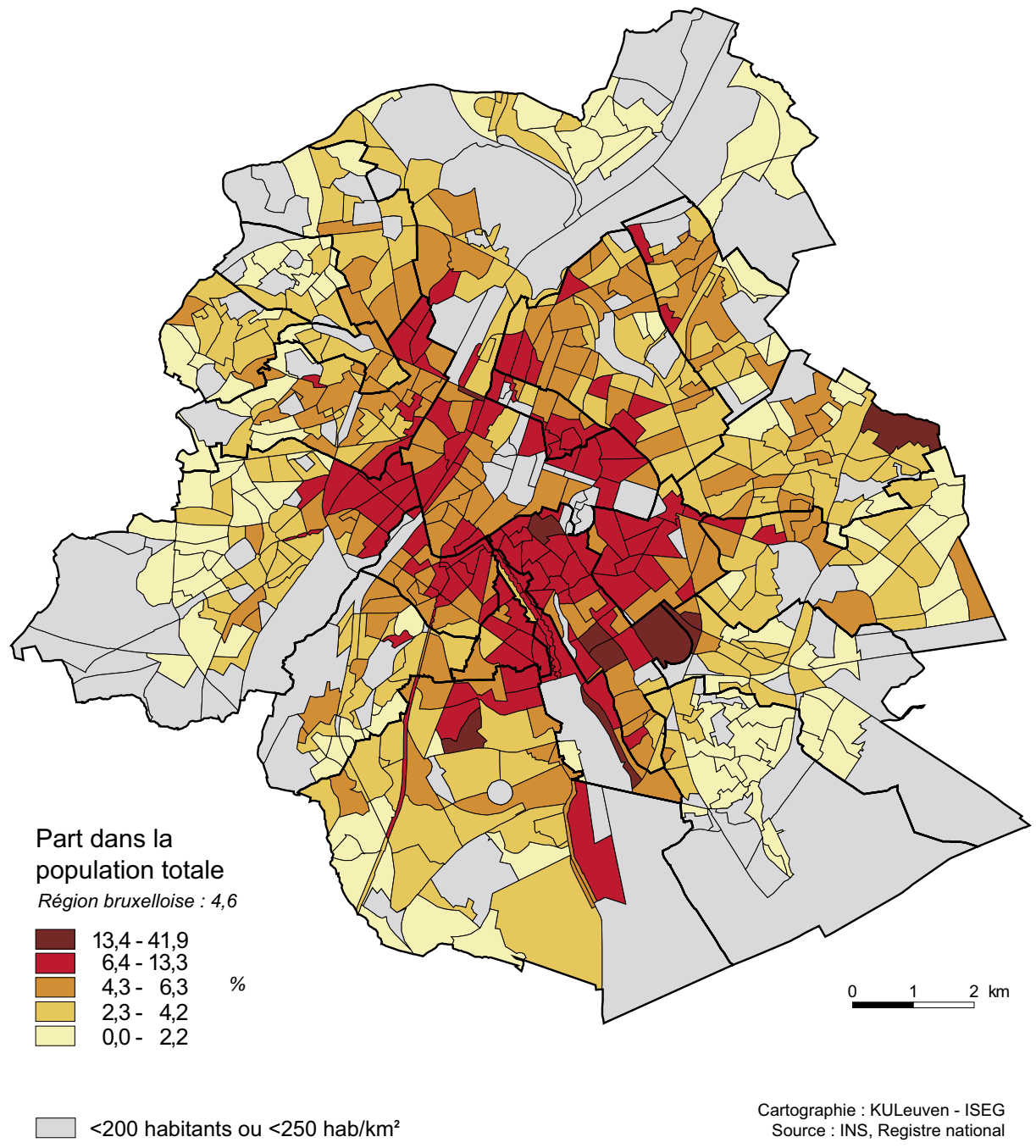

Tableau 3-12 Nombre d'étrangers par commune (selon la nationalité pour les nationalités comprenant plus de 10.000 personnes), 2003

	Belgique	Maroc	France	Italie	Espagne	Portugal	Turquie	Total	Etrangers d'Europe méridionale, de la Turquie et du Maroc		Etrangers d'Europe du Nord-Ouest, du monde anglo-saxon et Japon		Etrangers des pays en voie de développement et d'Europe de l'Est		Total des étrangers
	Effectifs								effectif	%	effectif	%	effectif	%	%
Anderlecht	70412	5560	1760	3720	2423	1478	901	91612	15128	16,51	2364	2,58	3291	3,59	22,69
Auderghem	23497	107	990	534	422	282	25	28923	1536	5,31	2922	10,10	896	3,10	18,51
Berchem-Sainte-Agathe	16952	363	352	410	330	108	32	19431	1344	6,92	511	2,63	560	2,88	12,43
Bruxelles	98982	9186	4987	3755	3251	1302	1543	139269	20526	14,74	10994	7,89	6593	4,73	27,37
Etterbeek	28139	621	2157	1343	1035	891	101	40987	4310	10,52	5253	12,82	3035	7,40	30,74
Evere	27693	656	607	766	325	254	196	32572	2318	7,12	1126	3,46	1286	3,95	14,52
Forest	34710	2574	1593	2181	1452	1240	93	47234	8053	17,05	2439	5,16	1788	3,79	26,00
Ganshoren	17955	257	395	346	275	88	33	20099	1070	5,32	565	2,81	467	2,32	10,46
Ixelles	47297	1544	5892	2478	1652	2097	175	75775	8613	11,37	13325	17,58	6256	8,26	37,21
Jette	35737	883	784	801	564	251	102	41484	2774	6,69	1170	2,82	1632	3,93	13,44
Koekelberg	13472	850	474	398	299	180	165	16921	2060	12,17	634	3,75	671	3,97	19,89
Molenbeek-Saint-Jean	55607	8365	2068	2132	1196	500	826	76038	13492	17,74	2618	3,44	3784	4,98	26,16
Saint-Gilles	25745	3047	2152	1819	2216	2804	194	43380	10979	25,31	3749	8,64	2693	6,21	40,16
Saint-Josse-ten-Noode	15045	1945	574	523	336	203	1950	23056	5042	21,87	1051	4,56	1602	6,95	33,38
Schaerbeek	78004	6464	2995	2728	1774	1411	5481	108939	19070	17,51	5985	5,49	5389	4,95	27,95
Uccle	57094	495	5768	1731	1224	1175	115	75378	5125	6,80	9541	12,66	3465	4,60	24,05
Watermael-Boitsfort	20648	64	782	363	218	147	20	24403	904	3,70	2341	9,59	476	1,95	15,25
Woluwé-Saint-Lambert	35894	177	2047	1203	853	726	87	46975	3567	7,59	5491	11,69	1946	4,14	23,43
Woluwé-Saint-Pierre	27592	60	1717	989	790	526	66	37650	2868	7,62	5940	15,78	1205	3,20	26,59
Région bruxelloise	**730475**	**43218**	**38094**	**28220**	**20635**	**15663**	**12105**	**990126**	**128779**	**13,01**	**78019**	**7,88**	**47035**	**4,75**	**25,64**

Source : INS, Registre national 2003

Une typologie des secteurs statistiques a été établie sur la base de ces trois groupes de nationalités. Sept types de secteurs statistiques caractérisés chacun par une combinaison différente de groupes de nationalités ont pu être définis. Afin d'être complets, nous avons inclus la proportion de Belges dans le tableau 3-13 et la figure 3-08. Il n'a toutefois pas été tenu compte de ce groupe dans la typologie.

Le tableau 3-13 donne pour chaque type de secteur statistique la proportion moyenne de personnes par groupe de nationalités. La figure 3-08 présente, pour chacun des types, l'écart entre la valeur moyenne de chaque groupe de nationalités et la moyenne de ce groupe pour l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale. L'importance de l'écart est reproduite sur l'axe x du graphique et est exprimée en pourcentage. Une différence négative implique que la moyenne du groupe de nationalités en question dans un type de secteurs statistiques particulier est inférieure à celle de la moyenne bruxelloise. Si cette valeur est positive, cela implique que le groupe est surreprésenté par rapport à la situation moyenne constatée à Bruxelles. Dans le type 3 par exemple, la proportion d'étrangers originaires de pays aisés représente 14,47 % de plus que la moyenne bruxelloise (8,54 %). En d'autres termes, dans les secteurs statistiques du type 3, en moyenne 23,01 % des habitants appartiennent à ce groupe de nationalités.

La gamme des différents types va des secteurs statistiques à population principalement belge (type 1) aux secteurs statistiques où les étrangers originaires de pays en voie de développement et Europe de l'Est (type 7) sont surreprésentés. Entre ces deux types extrêmes, 5 types intermédiaires se caractérisent chacun par une surreprésentation d'un groupe de nationalités spécifique. **Le type 1** est donc caractérisé par la présence d'une population presque exclusivement belge. Dix pourcent à peine de la population des secteurs statistiques de ce type sont de nationalité étrangère. C'est le type dans lequel le pourcentage de belges est le plus élevé. À l'opposé, le type 7 est celui où cette proportion est la plus faible : la moitié de la population seulement a la nationalité belge. Dans **le type 7,** un peu plus de 20 % de la population est originaire d'un pays en voie de développement et d'Europe de l'Est mais la proportion d'étrangers d'Europe du Nord-Ouest, du monde anglo-saxon et du Japon y est relativement élevée et atteint 15 %. Ce dernier groupe de nationalités est davantage représenté dans **le type 3** où près d'un quart de la population est originaire de l'Europe du nord-ouest, d'Amérique du Nord, d'Océanie ou du Japon. **Les types 4 et 5** se caractérisent par une prédominance d'étrangers d'Europe méridionale, de la Turquie et du Maroc (respectivement 15 et 28 %) tandis que **le type 6** peut être décrit comme un type mixte avec une légère surreprésentation d'étrangers originaires de pays en voie de développement et d'Europe de l'Est.

Tableau 3-13 Groupes de nationalités : typologie (distribution en pourcentage)

	Etrangers d'Europe du Nord-Ouest, du monde anglo-saxon et du Japon (%)	Etrangers d'Europe méridionale, de la Turquie et du Maroc (%)	Etrangers des pays en voie de développement et d'Europe de l'Est (%)	Belges (%)
type 1 : nombre restreint d'étrangers	3,40	6,22	2,50	87,56
type 2 : surreprésentation d'étrangers d'Europe du Nord-Ouest, du monde anglo-saxon et Japon	12,70	6,38	2,60	78,15
type 3 : surreprésentation forte d'étrangers d'Europe du Nord-Ouest, du monde anglo-saxon et Japon, surreprésentation d'étrangers des pays en voie de développement et d'Europe de l'Est	23,01	12,22	6,10	58,30
type 4 : surreprésentation d'étrangers d'Europe méridionale, de la Turquie et du Maroc	3,92	14,65	4,10	76,58
type 5 : surreprésentation forte d'étrangers d'Europe méridionale, de la Turquie et du Maroc, surreprésentation d'étrangers des pays en voie de développement et d'Europe de l'Est	3,38	28,24	5,97	61,47
type 6 : surreprésentation d'étrangers des pays en voie de développement et d'Europe de l'Est et surreprésentation légère d'étrangers d'Europe du Nord-Ouest, du monde anglo-saxon et Japon	10,19	11,64	7,41	69,97
type 7 : surreprésentation forte d'étrangers des pays en voie de développement et d'Europe de l'Est et surreprésentation d'étrangers d'Europe du Nord-Ouest, du monde anglo-saxon et Japon	15,60	10,05	21,89	51,45
Région bruxelloise	**8,54**	**11,29**	**4,59**	**73,78**

Figure 3-08 Groupes de nationalités : typologie

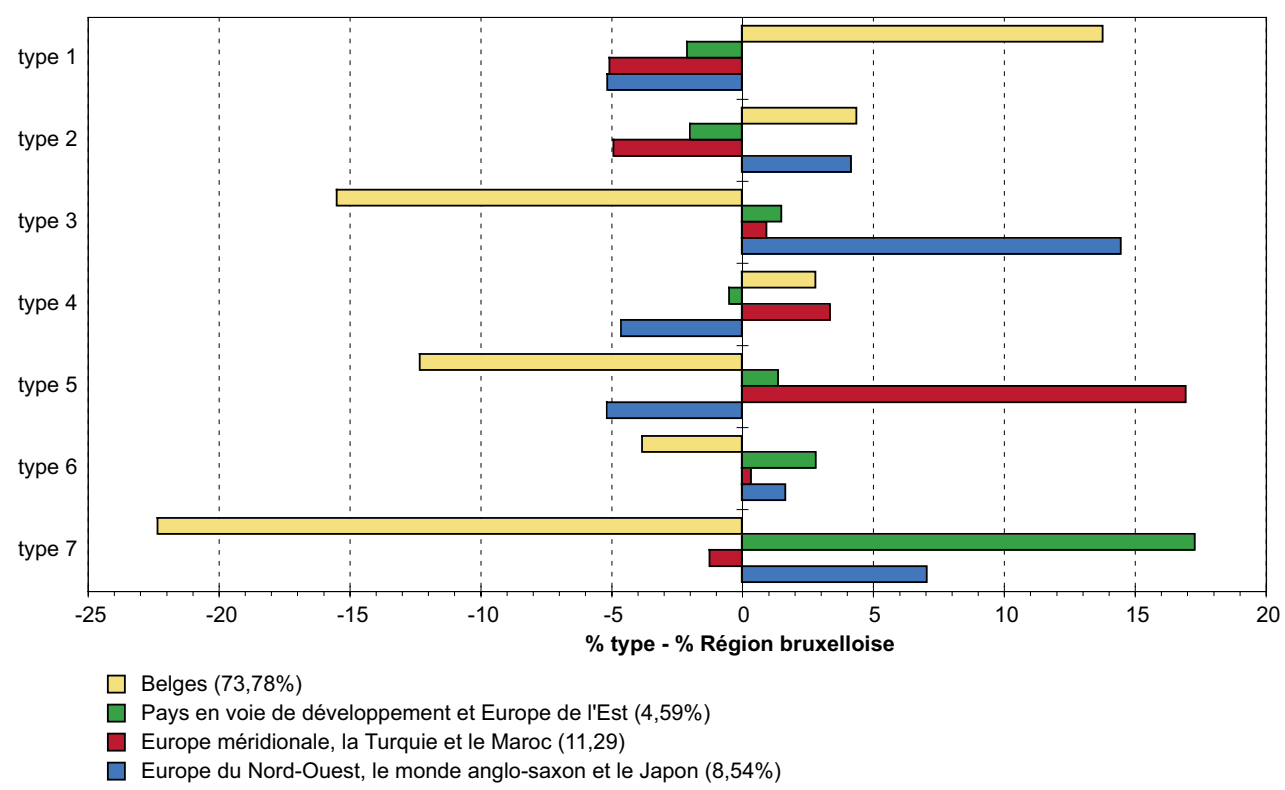

Carte 3-11 Groupes de nationalités : typologie (1/1/2003)

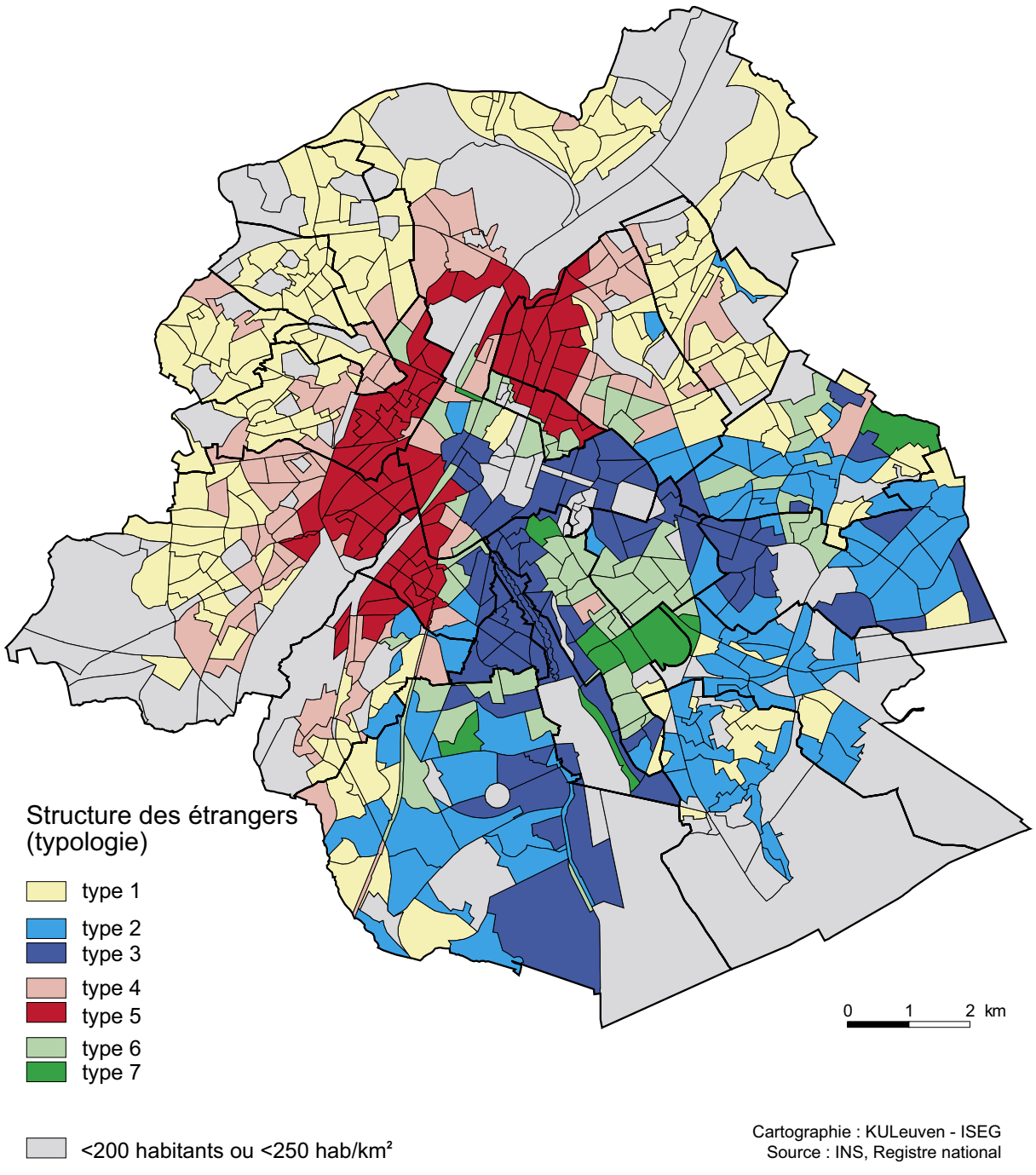

La représentation spatiale de cette analyse fait l'objet de la carte 3-11. **Le premier type** qui compte un nombre limité d'étrangers se situe surtout dans la périphérie nord et ouest de la Région, à Forest et Uccle, à l'ouest de la Chaussée d'Alsemberg, ainsi qu'à Watermael-Boitsfort. Il s'agit ici de secteurs statistiques où la petite classe moyenne est établie, un groupe socio-économique dans lequel les étrangers sont peu représentés.
Le deuxième type qui se caractérise par une légère prédominance d'étrangers d'Europe du Nord-Ouest, du monde anglo-saxon et du Japon et la sous représentation des deux autres groupes se situe le long des deux axes à statut social élevé de la Région bruxelloise, à Uccle, Watermael-Boitsfort, Auderghem et Woluwé-Saint-Pierre et Saint-Lambert. Comme le groupe d'étrangers originaires de pays en voie de développement et d'Europe de l'Est compte également des diplomates et des personnes hautement qualifiées venus s'établir dans les mêmes secteurs statistiques que leurs homologues issus de pays aisés, les deux axes à statut social élevé sont inclus dans **le type 3** qui combine une forte prépondérance d'étrangers de pays aisés et une faible concentration d'étrangers originaires de pays en voie de développement et d'Europe de l'Est.

Les secteurs statistiques ouvriers du 19ème siècle sont dominés par **les types 4 et 5** qui se caractérisent par une prédominance d'étrangers d'Europe méridionale, de la Turquie et du Maroc. A certains endroits se retrouvent également de faibles concentrations d'étrangers issus de pays en voie de développement et d'Europe de l'Est **(type 6)**. Autour de cette couronne de secteurs statistiques ouvriers du 19ème siècle avec des pointes le long du canal à Anderlecht et Forest et à Schaerbeek, la proportion d'étrangers d'Europe méridionale, de la Turquie et du Maroc dans la population est considérablement moins élevée. Mais c'est surtout le groupe d'étrangers originaires des pays en voie de développement et d'Europe de l'Est qui y est sous-représenté **(type 4)**.

Les concentrations d'étrangers originaires de pays en voie de développement et d'Europe de l'Est **(type 6 et 7)** sont principalement établies à Ixelles et à Etterbeek mais aussi dans le Pentagone, à Woluwé-Saint-Pierre et Saint-Lambert et à Uccle. Le type 7 où ce groupe de nationalités prédomine est composé de quelques secteurs statistiques influencés par les campus de l'UCL et de la VUB/ULB d'une part, et de secteurs statistiques exceptionnels de l'ambassade de Russie à Uccle et de Matongue à Ixelles, d'autre part.

11. Conclusion

Depuis quelques années, Bruxelles connaît une légère croissance démographique. Celle-ci résulte à la fois de l'afflux continu de migrants internationaux et d'un accroissement naturel. Grâce à cette évolution, Bruxelles ne suit pas la tendance au vieillissement, contrairement au reste du pays.
Bruxelles poursuit son internationalisation et sa diversification culturelle. Comme de nombreux migrants ont acquis la nationalité belge, cette évolution ne se reflète pas dans les chiffres. La répartition sur la base de la nationalité d'origine des première et deuxième générations de migrants reflète une ville internationale multiculturelle. Si la communauté marocaine est certes devenue la principale minorité, l'arrivée de migrants en provenance de l'Europe de l'est et de réfugiés de bon nombre de pays de l'hémisphère sud continue par ailleurs d'assurer une importante diversification.
En outre, Bruxelles attire, dans le sillage des institutions internationales, de nombreux migrants hautement qualifiés de l'Union Européenne et d'Amérique du Nord.
Il en résulte une métropole très animée dont la force d'attraction ne cesse de s'accroître et qui offre énormément de possibilités. Mais Bruxelles doit aussi faire face à de nouveaux problèmes et à de nouvelles tensions qui sont, entre autres, perceptibles dans la distribution inégale de la population en fonction de caractéristiques socio-démographiques.
L'accroissement naturel, phénomène par lequel le nombre de naissances dépasse largement celui des décès, accentue cette évolution. En termes de nationalité et de statut socio-économique, les personnes qui naissent et celles qui décèdent ne sont pas pareilles. De même, différents groupes démographiques s'inscrivent de manière visible dans l'espace bruxellois.
Toutes ces évolutions ont des implications socio-économiques importantes et ne sont pas sans conséquence sur l'état de santé de la population bruxelloise.

12. Bibliographie

De Lannoy W., Lammens M., et al. (1999). Brussel in de jaren negentig en na 2000 : een demografische doorlichting. *Working Paper 1999-1, Steunpunt Demografie, Vakgroep Sociaal Onderzoek, Vrije Universiteit Brussel :* 26 p.

Deboosere P., Lesthaeghe R., et al. (2000). Evolutie van de nationale, regionale en gemeentelijke vruchtbaarheids-niveaus in België, 1989-1999. *Bevolking en Gezin* 29(3) : p.75-89.

Deboosere P., Lesthaeghe R., et al. (1997). *Algemene Volks- en Woningtelling 1 maart 1991 : Huishoudens en gezinnen, Monografie nr. 4*. Brussel.

Debuisson M., Eggerickx T., et al. (2000). *L'évolution de la population, l'âge et le sexe, Monographie n° 1*. Bruxelles.

Kesteloot C., Roesems T. Vandenbroecke H. (2002). *La pauvreté dans les quartiers défavorisés dans la Région de Bruxelles-Capitale.* Bruxelles, Dossiers de l'Observatoire de la Santé et du Social. 2002/01.

Lesthaeghe R. et van de Kaa D. (1986). Twee demografische transities? *Bevolking - Groei en Krimp.* D. van de Kaa. Deventer, Van Loghum Slaterus.

Lodewijckx E. (1996). Anticonceptie en abortus bij Turkse en Marokkaanse vrouwen in België en in de herkomstlanden. *Diversiteit in sociale verandering. Turkse en Marokkaanse vrouwen in België.* R. Lesthaeghe. Brussel, Bevolking en Gezin, boekaflevering. 1 : 139-161.

Nationaal Instituut voor de Statistiek (2004). Bevolkingsstatistieken : loop van de bevolking, FOD Economie - Algemene Directie Statistiek en Economische Informatie.

Nationaal Instituut voor de Statistiek (2005). Mathematische demografie, FOD Economie - Algemene Directie Statistiek en Economische Informatie. 2005.

Pelfrene E. (2004). *In- en uitwijking in Vlaamse steden en gemeenten, Analyse van de interne en externe migratie naar leeftijd en ruimtelijke structuren voor de periode 1995-2002.* Brussel, Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, Administratie Planning en Statistiek.

Schoenmaeckers R. C., Lodewijckx E., et al. (1998). Vruchtbaarheid bij Turkse en Marokkaanse vrouwen : resultaten van de volkstelling. *Bevolking en Gezin* vol. 27(n° 3) : 127-154.

Schoenmaeckers R. C., Lodewijckx E., et al. (2000). *Algemene Volks- en Woningtelling 1 maart 1991 : Nuptialiteit en vruchtbaarheid, Monografie nr. 5B : Vruchtbaarheid.* Brussel, C. Cheruy.

van Imhoff E. et Keilman N. (1991). LIPRO 2.0 - An application of a dynamic demographic projection model to household structure in the Netherlands. Den Haag, NIDI-CBGS : 245.

Willaert D. (2003). Migratie in het nieuwe millenium. Een terugkeer naar de stad? Working Paper 2003-2, *Steunpunt Demografie, Vakgroep Sociaal Onderzoek, Vrije Universiteit Brussel :* 26 p.

Willaert D. et Deboosere P. (2006). *Atlas des Quartiers de la population de le Région de Bruxelles-Capitale au début du 21ème siècle.* Bruxelles.

Site web : Direction Générale Statistique et Information économique, (Institut National de Statistique), www.statbel.fgov.be : Statistiques - population - Démographie mathématique (2005).